



COMPTE RENDU DE LA SEPTIEME CONFERENCE DES PARTIES DE LA CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION: 17-28 OCTOBRE 2005

La septième session de la Conférence des Parties (CdP-7) de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification dans les pays Touchés par de Graves Sécheresses et/ou Désertification, en particulier, en Afrique (CCD), a eu lieu au Centre des Nations Unies, à Nairobi, au Kenya, du 17 au 28 octobre 2005. Étaient présents aux travaux de la CdP, près de 1000 participants, dont 33 ministres, 182 parties, 17 agences des Nations Unies, 21 organisations intergouvernementales, 4 observateurs, ainsi que 125 organisations non gouvernementales (ONG) de 65 pays.

Durant la CdP, les parties ont également réuni la huitième session du Comité sur la Science et la Technologie (CST) et la quatrième session du Comité sur l'Examen de l'application de la Convention (CRIC-4). La CdP a également englobé une réunion spéciale de haut niveau et deux sessions de dialogue ouvert avec les ONG et les gouvernements. Des progrès ont été accomplis sur un certain nombre de sujets, notamment: l'examen de l'application de la Convention; l'intégration des activités des ONG dans le programme de travail officiel de la CdP; l'élaboration d'un Mémoire d'Entente (ME) entre la CCD et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM); et l'examen de l'application des recommandations du rapport de l'Unité d'Inspection Conjointe (UIC) des Nations Unies ainsi que l'élaboration d'un plan stratégique à long terme pour la mise en œuvre de la Convention.

Néanmoins, la CdP-7 a fait peu de progrès dans l'application de la Convention. Bien que les parties aient abordé nombre de questions importantes, telles que l'insertion, dans l'ordre du jour, de points supplémentaires consacrés à la procédure de sélection du Secrétaire Exécutif, les Unités de coordination régionales et le programme et budget au titre de la biennale 2006-2007, les résultats de la CdP-7 n'ont pas répondu aux attentes des pays et, par conséquent, la réunion n'a pas été jugée réussie au plan avancé de la mise en application de la Convention.

BREF HISTORIQUE DE LA CCD

La Convention sur la Lutte contre la Désertification est la pièce maîtresse des efforts de la communauté internationale dans le domaine de la lutte contre la désertification et la dégradation des sols. La CCD a été adoptée le 17 juin 1994 et ouverte à la signature en octobre 1994. Elle est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. La CCD compte actuellement 191 Parties. La CCD reconnaît les aspects physiques, biologiques et socioéconomiques de la désertification, l'importance de la réorientation du transfert des technologies de manière à le rendre plus en phase avec la demande, et de l'implication des communautés locales dans la lutte contre la désertification et la dégradation des sols. Au cœur de la CCD il y a l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et

régionaux (respectivement, PAN, SASR et PAR) par les gouvernements, en coopération avec les bailleurs de fonds, les communautés locales et les ONG.

NEGOCIATION DE LA CONVENTION: En 1992, comme requis par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté la Résolution 47/188 appelant à l'établissement d'un comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention sur la lutte contre la désertification dans les pays connaissant de graves sécheresses et/ou désertification, en particulier en Afrique (CIND). Le CIND s'est réuni à cinq reprises, entre mai 1993 et juin 1994, et a rédigé la CCD et quatre annexes régionales pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique Latine et Caraïbes, et la Méditerranée du Nord. Une cinquième annexe pour l'Europe Centrale et Orientale, a été élaborée et adoptée au cours de la CdP-4, en décembre 2000.

En attendant l'entrée en vigueur de la CCD, le CIND s'est réuni à six reprises, entre janvier 1995 et août 1997, pour entendre les rapports sur l'état d'avancement de l'action urgente, lancée en faveur de l'Afrique et des mesures intérimaires prises en faveur des autres régions, et pour procéder aux préparatifs de la CdP-1. Les préparatifs ont englobé la discussion du programme et du budget du Secrétariat, des fonctions et des arrangements administratifs ayant trait au mécanisme de financement de la CCD, du Mécanisme Mondial (MM) et de l'établissement du Comité sur la Science et la Technologie.

CdP-1: La Première Conférence des Parties (CdP-1) de la CCD se réunit à Rome, en Italie, du 29 septembre au 10 octobre 1997. Le CST devait tenir simultanément sa première session les 2 et 3 octobre. Les ordres du jour de la CdP-1 et du CST-1 portèrent principalement sur les questions d'organisation. Les délégués choisirent Bonn, Allemagne, comme résidence du Secrétariat Permanent, et le Fonds International pour le Développement Agri-

DANS CE NUMERO

Bref Historique de la CCD	1
Compte Rendu de la CdP-7	2
Plénière	3
Réunion Spéciale de haut-niveau	4
Grande Commission	6
Comité sur la Science et la technologie	9
Com. sur l'Examen de l'Application de Convention	12
Groupe spécial d'Experts	13
Plénière de clôture	14
Brève Analyse de la CdP-7	14
Réunions à Venir	15

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Changbo Bai, Andrey Vavilov, Ph.D., Peter Wood, Kunbao Xia, et Sarantuyaa Zandaryaa, Ph.D. Edition numérique: Francis Dejon. Version française: Mongi Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service Information de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le gouvernement des Etats-Unis (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales, du département d'Etat américain); le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI); l'Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (OFEFP); le Royaume-Uni (à travers le DFID); le ministère danois des affaires étrangères; le gouvernement allemand (à travers les ministères de l'environnement (BMU) et de la coopération pour le développement (BMZ)); le ministère néerlandais des affaires étrangères, la Commission Européenne (DG-ENV), et le ministère italien de l'environnement. Un soutien général a été accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2005, par: le PNUE; le gouvernement australien; le ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux; les ministères suédois du développement durable et des affaires étrangères; les ministères norvégiens de l'environnement et des affaires étrangères; les ministères finlandais de l'environnement et des affaires étrangères; Swan International; le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), et le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI). La version française est financée par le ministère français des affaires étrangères et l'IEPF/OIF. Le Financement de la version espagnole est fourni par le ministère espagnol de l'environnement. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service d'Information de l'IIDD <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou 212 East 47th St. #21F, New York, NY 10017, USA.



cole (FIDA) comme l'organisation devant administrer le Mécanisme Mondial (MM). Sur recommandation du CST, la CdP établit un groupe spécial pour la supervision de la continuation du processus d'évaluation des repères et indicateurs et décida de charger le CST-2 d'examiner les liens entre les connaissances traditionnelles et la technologie moderne. Une réunion Plénière fut consacrée au dialogue entre les ONG et les délégués. Ces derniers devaient par la suite adopter une proposition appelant à consacrer des réunions Plénières, au cours des CdP à venir, au dialogue avec les ONG.

CdP-2: La CdP-2 se réunit à Dakar, au Sénégal, du 30 novembre au 11 décembre 1998. Le CST se réunit en parallèle à la CdP du 1^{er} au 4 décembre. Les délégués y approuvèrent les dispositions relatives aux liens institutionnels entre la Convention et le Secrétariat de l'ONU et à l'Accord concernant le Siège, conclu avec le gouvernement allemand. Le Secrétariat s'installe en Allemagne début 1999. La CdP approuva également les ajustements apportés à son budget et adopta les règles de procédure en suspens concernant les membres du Bureau, mais garda entre crochets le libellé concernant le vote majoritaire en l'absence de consensus. Les pays d'Europe Centrale et de l'Est furent invités à soumettre à la CdP-3 un projet d'annexe de mise en œuvre régionale. Le CST établit un groupe spécial pour le suivi de ses débats sur les liens entre les connaissances traditionnelles et modernes. Les délégués abordèrent les décisions concernant la stratégie à moyen terme du Secrétariat, l'adoption du Mémoire d'Entente (ME) conclu entre la CdP et le FIDA concernant le Mécanisme Mondial, et la proposition du G-77/Chine appelant à l'établissement d'un Comité sur l'Évaluation de la Mise en Œuvre de la Convention (CRIC).

CdP-3: Les Parties se réunirent pour la CdP-3 à Recife, Brésil, du 15 au 26 novembre 1999. Le CST se tint du 16 au 19 novembre 1999. La CdP approuva le ME concernant le MM, longuement. Elle décida d'établir un groupe de travail spécial pour l'évaluation et l'analyse approfondie des rapports sur les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux, en vue de dégager des conclusions et de proposer des recommandations concrètes sur les futures étapes dans la mise en œuvre de la CCD. Les délégués s'accordèrent également sur la poursuite des consultations autour du projet de texte de l'annexe de mise en œuvre régionale additionnelle, pour l'Europe Centrale et de l'Est, en vue de son adoption à la CdP-4. La CdP désigna enfin un groupe de discussion, spécial, sur le savoir traditionnel et un autre sur les systèmes de prévention précoce.

CdP-4: La CdP-4 se tint du 11 au 22 décembre 2000, à Bonn, en Allemagne. Le CST se réunit du 12 au 15 décembre. Les accomplissements les plus importants furent l'adoption de la cinquième annexe régionale consacrée à l'Europe Centrale et Orientale, le démarrage des travaux du groupe de travail spécial chargé de l'évaluation de la mise en application de la CCD, l'initiation de l'examen des modalités devant encadrer l'établissement du CRIC, la soumission des propositions concernant l'amélioration du travail de la CST, et l'adoption de la décision concernant l'initiative du Conseil du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) concernant l'exploration des meilleures options offertes au FEM pour le soutien de la mise en œuvre de la CCD.

CdP-5: La CdP-5 s'est réunie du 1^{er} au 13 octobre 2001, à Genève, en Suisse, et le CST s'est réuni en parallèle du 2 au 5 octobre. La CdP s'est focalisée sur l'établissement des modalités devant encadrer les travaux devant être accomplis durant l'intervalle de deux années qui précède la CdP-6. Des progrès ont été enregistrés dans un certain nombre de domaines, notamment: l'établissement du CRIC, la détermination des modalités de l'amélioration de l'utilité et de l'efficacité du CST, et l'amélioration de la plate-forme financière de la CCD, suite au soutien vigoureux accordé à la proposition du FEM, de désigner la dégradation des terres parmi les pôles de focalisation de son financement.

CRIC-1: La première réunion du CRIC s'est tenue au siège de la FAO, à Rome, en Italie, du 11 au 22 novembre 2002. Le CRIC a été établi conformément à la décision 1/COP.5, pour procéder à la revue régulière de la mise en œuvre de la CCD, tirer les conclusions et proposer des recommandations concrètes à la CdP, concernant les étapes suivantes de la mise en œuvre. La

CRIC-1 a procédé à l'examen des présentations des cinq régions de la CCD, traitant de sept domaines thématiques assujettis à l'évaluation: les processus participatifs impliquant la société civile, les ONG et les organisations communautaires de base (OCB); les cadres ou les arrangements législatifs et institutionnels; les liens et les synergies avec les autres conventions environnementales et, le cas échéant, avec les stratégies nationales de développement; les mesures de mise en valeur des terres dégradées, la surveillance de la sécheresse et l'évaluation de la sécheresse et de la désertification; les systèmes d'alerte précoce pour l'atténuation des effets de la sécheresse; l'accès des pays touchés Parties, en particulier, les pays en développement touchés, aux technologies appropriées, aux connaissances et au savoir-faire; et la mobilisation des ressources et la coordination. La réunion a procédé également à l'examen des données concernant les mécanismes de financement pouvant apporter leur soutien à la CCD, des avis fournis par le CST et le MM, et du rapport du Secrétariat concernant les mesures visant à renforcer les liens avec d'autres conventions et organisations pertinentes.

CdP-6/CRIC-2: La CdP-6 s'est réunie du 25 août au 6 septembre 2003, à La Havane, à Cuba, marquant la transition de la CCD de la phase de conscientisation à celle de l'exécution. Entre autres sujets marquant cette transition, il y a lieu de citer la désignation du FEM comme mécanisme de financement de la CCD et la détermination des critères devant encadrer l'examen du CRIC par la CdP-7. Des progrès ont été également accomplis sur un certain nombre de sujets, dont: les activités de promotion et de renforcement des liens avec d'autres conventions et organisations, institutions et agences internationales pertinentes; l'amélioration de l'efficacité du CST; et, le suivi du SMDD. La CdP a adopté 31 décisions, dont huit ont été élaborées dans le CST et six dans le CRIC.

La CRIC-2 s'est réunie du 26 au 29 août 2003 et a procédé à l'examen de la mise en application de la CCD et de ses dispositions institutionnelles, et à l'examen des données concernant le financement de la mise en application de la CCD par les agences et les institutions multilatérales.

CRIC-3: La troisième réunion du CRIC s'est déroulée du 2 au 11 mai 2005, à Bonn, en Allemagne. Elle a examiné la mise en application de la Convention en Afrique, a considéré les questions touchant à la mise en application de la Convention à l'échelle mondiale, a procédé à des échanges d'expériences et a fait des recommandations concrètes quant aux travaux futurs de la Convention. La CRIC-3 a conclu ses travaux par l'adoption de son rapport contenant des recommandations concernant l'application de la Convention à la fois en Afrique et à l'échelon mondial, pour examen et décisions à la CdP-7.

COMPTE RENDU DE LA CDP-7

La septième Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification s'est réunie lundi après-midi 17 octobre 2005. Après un spectacle culturel donné par des groupes de chanteurs et de danseurs Kenyans, Andrew Kiptoon, Représentant Permanent du Kenya près du PNUE, a ouvert la session.

Parlant au nom du Directeur Exécutif Adjoint du PNUE, Shafqat Kakakhel, Bakary Kante, Directeur chargé des Conventions Environnementales, au sein du PNUE, a souhaité aux participants la bienvenue au siège du PNUE et a remercié le gouvernement kenyan pour l'accueil de la CdP-7.

Le Secrétaire Exécutif de la CCD, Hama Arba Diallo, a fait état du soutien fort exprimé en faveur de la Convention au Sommet Mondial de 2005, en particulier pour ce qui est de sa capacité de traiter des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM), mais a déploré le fait que des pays en développement touchés continuent à avoir des difficultés à mettre en application les engagements pris dans le cadre de la CCD.

Wangari Maathai, Lauréate du Prix Nobel de la Paix en 2004, a souligné l'importance de l'approche fondée sur les 3 R (réduire, réutiliser et recycler) et a suggéré l'ajout d'un quatrième R, "réparer les ressources", car cela contient un appel aux populations à la fois des pays industrialisés et des pays en développement en faveur du



respect de la nature. Pour conclure, elle a appelé les délégués à planter davantage d'arbres, et a déclaré que nous pouvons gagner la bataille contre la désertification si nous restons engagés.

Le Vice-président Kenyan, Moody Awori, a souhaité aux délégués la bienvenue au Kenya. Réitérant l'engagement du Kenya à mettre en œuvre des mesures pratiques pour la lutte contre la désertification et pour l'éradication de la pauvreté, il a souligné l'importance de l'investissement dans la gestion environnementale. Il a exhorté la communauté internationale à fournir des ressources financières et technologiques supplémentaires pour la mise en application des programmes d'action nationaux (PAN), et a plaidé en faveur de la mise en place de fonds nationaux pour la maîtrise de la désertification, et en faveur de l'engagement du secteur privé et de la société civile. Awori a ensuite déclaré l'ouverture officielle de la CdP-7.

PLENIERE

Après les cérémonies d'ouverture, José A. Diaz Duque, Président de la CdP-6 et Vice-ministre cubain des Sciences, des Technologies et des l'Environnement, a passé en revue les accomplissements de la CdP-6 et a déclaré que les décisions prises à la CdP-6 ont renforcé le processus de mise en application de la Convention et ont contribué au contrôle de la désertification et à la réduction de la pauvreté.

Les délégués ont ensuite élu, par acclamation, Stephen Kalonzo Musyoka, Ministre kenyan de l'Environnement et des Ressources Naturelles, Président de la CdP-7. Le Président Musyoka a félicité le Président et les membres sortants et les autres membres du Bureau de la CdP-6, des contributions qu'ils ont apportées, et a précisé que le thème de la présente session est la "lutte contre la désertification pour des moyens de vivre en phase avec la conservation."

Le Secrétaire Exécutif de la CCD, Diallo, a donné un aperçu sur les activités menées à ce jour, par le Secrétariat. Il a présenté un rapport sur les activités particulières menées aux échelons régional et sous-régional dans les cinq régions touchées, activités qui ont englobé des projets conjoints avec le PNUE et le PNUD, le soutien des activités prioritaires inscrites dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), l'appui technique et la coordination. Il a précisé que 32 pays ont parachevé leurs PAN, et que quatre autres ont terminé leurs projets de PAN. Il a présenté un rapport sur les activités menées dans le cadre de l'Évaluation Écosystémique du Millénaire (EEM) et de '2006, Année Internationale des Déserts et de la Désertification (AIDD).'

La plénière a ensuite adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (ICCD/COP(7)/1 et Add.1) et a souligné que la Norvège, intervenant également au nom de l'Australie, du Canada, du Japon, et de la Suisse, et des États-Unis, ont requis l'insertion d'un point additionnel consacré à la procédure devant régir la sélection du Secrétaire Exécutif. Il a ensuite suggéré, et les délégués ont accepté, que la CdP adopte l'ordre du jour tel que figurant dans le document ICCD/COP(7)/1, et de reporter l'examen du document ICCD/COP(7)/1/Add.1, en attendant la tenue de concertations dans les groupes régionaux et les groupes d'intérêt.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU: Le Président Musyoka a introduit les nominations régionales pour les postes de Vice-présidents et de Rapporteur de la CdP-7: La Syrie (Khaled al-Sharaa) et les Philippines (Bernardita Muller), pour le Groupe des pays asiatiques; le Tchad (Maïde Komandje), pour le Groupe des pays africains; la Bolivie (Erwin Ortiz Gandarillas) et Sainte Lucie (Michael Andrew), pour le Groupe des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes; et le Belarus (Vladimir Sauchanka) et la république tchèque (Yuri Hlovacek) pour le Groupe des pays d'Europe centrale et orientale. Le Royaume-Uni a nommé la Belgique (Joseph Boyce) et les États-Unis, pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (GÉEOAE). Les pays nommés, à l'exception des États-Unis, ont été élus au poste de Vice-présidents.

Au cours de la plénière du vendredi 28 octobre, Vladimir Sauchanka (Belarus) a été nommé et élu Rapporteur.

Viorel Blujdea (Roumanie) a été élu Président du CST. Le Président Musyoka a annoncé que les consultations se poursuivraient au sujet de l'élection du reste des membres du Bureau de la CdP.

Mardi 18 octobre, le Président Musyoka a désigné Riccardo Valentini (Italie) Président de la Grande Commission (GC). Vendredi 21 octobre, nommé par le GÉEOAE, Charles Haines (Canada) a été élu Vice-président de CdP-7 par acclamation. Le Président de la CRIC-4, Mohamed Mahmoud Ould El Ghaouth, nommé et les délégués ont élu par acclamation, Franklin Moore (États-Unis), Président de la CRIC-5 et 6. Son mandat commencera à la fin de la présente session du CRIC.

ACCREDITATION DES ORGANISATIONS: La réunion a approuvé l'accréditation des organisations intergouvernementales et non gouvernementales listées dans le document ICCD/COP(7)/11 et Add.1. Le Secrétaire Exécutif de la CCD, Diallo, a souligné qu'avec les dernières insertions, le nombre total des ONG accréditées près de la CCD est 793.

DECLARATIONS DES PARTIES, DES AGENCES DES NATIONS UNIES ET DES OBSERVATEURS: Le Président Musyoka a ensuite invité parties, Agences des Nations Unies et observateurs à présenter les déclarations d'ordre général. La Jamaïque, au nom du G-77/Chine, a fait part de ses réserves concernant l'absence actuelle de soutien au multilatéralisme. La représentante a apporté son appui aux conclusions figurant dans le rapport de l'Unité d'Inspection Conjointe, mais a mis en garde contre la réouverture du débat "environnement contre développement". Le Venezuela, au nom du Groupe des Pays d'Amérique Latine et des Caraïbes (GRULAC), a appelé à des ressources nouvelles et supplémentaires pour la facilitation de la mise en application de la CCD à tous les niveaux, a mis en exergue la coopération Sud-Sud, et a souligné la nécessité d'une approche synergétique pour la réalisation des objectifs des accords environnementaux multilatéraux (AEM).

Le Swaziland, au nom du Groupe Africain, a indiqué que l'épuisement des ressources destinées au Programme des Opérations (PO) 15 (Gestion Durable des Sols) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) reflète le retard accusé dans l'application de la CCD, a appelé à l'affectation de davantage de ressources financières à ce programme, et a encouragé la transformation de la CdP-7 en un tournant marquant le passage de la parole à l'action. L'Arabie Saoudite, au nom du Groupe Asiatique, a apporté son appui au G-77/Chine et a appelé à des ressources financières pour la formulation des rapports nationaux destinés à la CRIC-5.

L'UE a fait état des priorités de l'UE pour la CdP-7, notamment: le renouvellement de la vision de la CCD; l'éclaircissement du rôle du Secrétariat, des organes subsidiaires et de la société civile; l'identification des synergies entre les conventions de Rio; et les questions budgétaires. Le Belarus, au nom du Groupe des Pays d'Europe Centrale et Orientale (ECO), a rapporté que la plupart des pays de la région ont élaboré des programmes d'action nationaux (PAN). Il a appelé à un soutien international, en particulier à travers la fourniture de ressources financières, et a plaidé pour l'affectation de ressources adéquates au PO 15 du FEM.

La Banque Asiatique de Développement a introduit les initiatives et les projets de la Banque dans le domaine de l'érosion des terres dans la région Asie-Pacifique, et a déclaré qu'elle rationalisera ses efforts en faveur de la CCD et qu'elle mobilisera davantage de ressources pour l'application de la CCD. La FAO a déclaré qu'elle est engagée en faveur de la gestion durable des sols, et a souligné l'importance de l'action immédiate, des ressources financières et des partenariats. Il a parlé des initiatives de la FAO visant à favoriser la mise en œuvre de la CCD, et en particulier, de l'aide fournie à de nombreux pays pour la formulation de leurs PAN. L'Organisation Mondiale de la Santé a affirmé son engagement pour la formation de partenariats avec les parties et les organisations internationales pour la mise en application de la CCD.

L'UNESCO a introduit ses initiatives et ses projets dans le domaine de la sensibilisation et de la conscientisation relativement à la gestion durable des terres. Le PNUE a décrit le soutien qu'il apporte à la CCD, et a mis en relief: les efforts visant à créer des marchés pour les services fournis par les écosystèmes; les



approches écosystémiques dans la gestion des zones arides; et la nécessité du suivi, de l'évaluation et de l'alerte précoce. L'Organisation Météorologique Mondiale (OMC) a parlé de ses efforts visant à rattacher la désertification à ses causes sous-jacentes, telles que les changements climatiques, et à utiliser les nouvelles technologies d'alerte précoce.

Le Centre Arabe des Etudes sur les Zones Arides et des Terres Sèches a mis l'accent sur ses efforts visant à traiter la désertification dans la région. Le Réseau Africain pour la Lutte contre les Changements Climatiques, au nom de la communauté des ONG, a mis en exergue le rôle de la société civile dans la mise en application de la CCD et la nécessité de financements.

SESSION DE DIALOGUE OUVERT: Vendredi 21 octobre, le Vice-président de la CdP-7, Jozef Buys (Belgique) a présidé la session de dialogue ouvert et a introduit son thème: "Gestion des crises et adaptation à long terme à travers l'action locale." Le Secrétaire Exécutif de la CCD, Diallo, a souligné que les sessions de dialogue ouvert font avancer la participation des ONG dans la mise en application de la Convention. Franklin Moore (Etats-Unis) a modéré la session. Vore Seck, Conseil des ONG d'Appui au Développement, a lancé le dialogue en introduisant cinq études de cas sur les actions locales en Afrique et en Amérique Latine.

Dans le débat qui a suivi, les représentants des ONG et des gouvernements ont souligné l'importance: des petits projets; de synthétisation des pratiques locales; de la coopération entre les communautés locales et les gouvernements; des avantages et des inconvénients de la décentralisation; et de la nécessité de financer les activités des ONG. Plusieurs ONG ont appelé à l'institution des communautés locales dans la Convention. Plusieurs ONG ont appelé à l'institution des communautés locales dans la Convention. Patrice Burger, de la Cellule d'Appui à la Réforme Institutionnelle (CARI), a clôturé le débat par un appel à l'habilitation de l'ensemble des parties prenantes à mettre en application la CCD. Diallo a encouragé les ONG à renforcer leurs activités aux échelons local et national, et les a invitées à participer dans les réunions futures parrainées par la CCD.

Jeudi 27 octobre, la session de dialogue ouvert s'est poursuivie avec le thème: "Les Eléments de Facilitation et les Obstacles dans la Mise en Application de la CCD."

Le Secrétariat a souligné la nécessité d'accorder aux ONG un accès ouvert au processus décisionnel dans la mise en application de la CCD. Le modérateur Octavio Perez Pardo (Argentine) a souligné la nécessité de déterminer les voies et moyens d'améliorer la mise en application de la CCD. Introduisant les orateurs et leurs exposés, Cecilia Leal, de la Fundación Oasis de Vida, Colombie, a souligné que l'objectif de ce dialogue est de partager les expériences.

Jackeline Nkoyok, de la Confédération des ONG d'environnement et de développement d'Afrique Centrale, Cameroun, a présenté un exposé sur la dimension économique de la protection environnementale en Afrique en vue de faciliter la mise en application de la CCD. Soulignant que l'Afrique est sous la pression du développement économique, elle a encouragé les pays donateurs à honorer leur engagement de contribuer 0,7% de leur PNB à l'aide publique au développement (APD).

Tanveer Arif, de la Société pour la Conservation et la Protection de l'Environnement - SCOPE, Pakistan, a mis en exergue: la promotion de l'éducation dans les zones rurales, en particulier, pour les femmes; l'habilitation des agriculteurs locaux à participer dans les prises de décision; la fourniture de prêts accessibles aux agriculteurs; la financement du transfert des technologies; et la promotion du partage équitable des avantages et la diffusion des résultats de la recherche.

Khadija Razavi, du Centre d'Etudes et d'Application du Développement Durable (CENESTA), Iran, a présenté un exposé sur le pâturage transhumant en tant que pratique favorisant la conservation de la nature et la gestion durable des parcours. Elle a souligné l'importance: de reconnaître cette activité en tant que moyen de vivre compatible avec la conservation de la nature; de respecter et de protéger le droit des pasteurs à la terre, aux ressources et aux processus décisionnels; et, de reconnaître le rôle économique de l'activité des pasteurs.

Juan Luis Mérega, de la Fundación Del Sur, Argentine, a introduit les activités des projets de boisement et de reboisement inscrits dans le cadre du Mécanisme pour un Développement Propre, signalant que les projets offrent une large participation des parties prenantes locales et internationales. Il a souligné que les résultats escomptés de ces projets englobent: le reboisement de 3000 hectares de terres; la création d'emplois et la génération de revenus; l'amélioration des conditions environnementales locales et globales; et, la promotion de la gestion durable des terres sèches.

Dans le débat qui a suivi, les participants ont souligné la nécessité de: promouvoir le savoir traditionnel; l'habilitation des pasteurs et l'élaboration et l'application d'un programme de travail axé sur les pratiques durables; la facilitation de l'accès aux résultats de la recherche et de l'échange d'expériences; la reconnaissance du rôle central des agriculteurs dans la lutte contre la désertification et la fourniture d'un soutien financier et technique direct à leur profit; et, la promotion de la prise de conscience des discussions en cours au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce, sur les denrées agricoles qui auront des effets socioéconomiques à long terme.

EXAMEN DE LA PROPOSITION NORVEGIENNE:

Vendredi 21 octobre, en plénière, l'Australie et plusieurs autres pays industrialisés ont encouragé la plénière à prendre une décision concernant la proposition Norvégienne. Après consultation avec le Secrétariat, le Vice-président Erwin Ortiz Gandarillas (Bolivie) a annoncé que cette question sera traitée lundi 24 octobre, au cours de la séance de l'après-midi.

Au cours de la plénière du lundi 24 octobre, le G-77/Chine a appelé les partisans de la proposition norvégienne à la retirer. Le Japon a apporté son appui à la proposition norvégienne, précisant qu'elle vise à s'assurer de la fluidité du processus de sélection. L'UE, avec les Etats-Unis, a souligné que la proposition était soumise au Secrétariat, conformément aux règles pertinentes de la CCD. A défaut de consensus, le Président Musyoka a décidé de reporter la question à la session plénière suivante.

Au cours de la plénière du vendredi 28 octobre, le Canada, parlant au nom des partisans de la proposition norvégienne, l'a retirée, faisant part de sa frustration que ce point n'ait pas été proprement examiné durant la plénière. Le délégué a signalé que le Secrétariat n'a pas répondu aux efforts fournis précédemment en faveur de l'insertion de ce point dans l'ordre du jour, et a suggéré que le Secrétariat était en train d'entraver leur initiative. Il a précisé que l'intention de la proposition consistait à s'assurer de l'ouverture et de la transparence de la désignation du Secrétaire Exécutif, et a réitéré ses réserves concernant le timing, la disponibilité, la limitation de la liste des candidats et la consultation régionale appropriée. Il a déclaré souhaiter voir ce genre de processus être adopté à travers l'ensemble du système des Nations Unies.

La représentante du G-77/Chine a rejoint que la CCD n'est pas sans Secrétaire Exécutif, et que les Nations Unies disposent déjà de procédures pour la désignation du chef de la CCD, et qu'on y est conscients des règles associées, qu'elle estime être rigoureuses et transparentes. Elle a suggéré que la proposition menace d'établir un précédent pour l'ensemble du système des Nations Unies, et que ses membres sont contrariés par "la susceptibilité et de l'entêtement" des partisans de la proposition. Le Président Musyoka a annoncé qu'à la fois la déclaration et la réplique seront mentionnées dans le rapport.

REUNION SPECIALE DE HAUT-NIVEAU

La réunion spéciale de haut niveau a eu lieu du lundi 24 au mercredi 26 octobre. Après un spectacle culturel donné par des artistes Kenyan, le Secrétaire Exécutif de la CCD, Diallo, a livré un message de la part du Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, encourageant les parties à faire avancer les efforts y compris d'avantage d'actions concertées et de ressources financières pour la lutte contre la Désertification. Le Directeur Exécutif du PNUE, Klaus Töpfer, a précisé que de nombreux moyens de subsistance dépendent des services écosystémiques, et que la lutte contre la désertification est cruciale pour la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).



Le Président de la CdP-6, José A. D. Duque, Ministre cubain des Sciences, des Technologies et de l'Environnement et Président de la CdP-6, a appelé les pays à agir promptement en vue de réaliser les objectifs de la Convention.

Wangari Maathai, Lauréate du Prix Nobel de la Paix de 2004, a déclaré que c'est la volonté politique, plutôt que les ressources financières, qui constitue la solution de la lutte contre la désertification.

Le Président de la CdP-7, Musyoka, a souligné que la CCD est un outil important pour la réalisation des objectifs du Sommet Mondial du Développement Durable. Il a suggéré d'habiliter les organes de la Convention.

Le Président Kenya, Mwai Kibaki, a indiqué que le résultat de la session aura une incidence directe sur le Kenya et tous les autres pays touchés et sur la concrétisation des OMD. Il a appelé à un soutien financier et technique accru pour l'Initiative Environnementale du NEPAD, ainsi qu'à la traduction des obligations relevant de la Convention en mesures concrètes.

LES DECLARATIONS: Le FEM a indiqué que la quatrième phase du FEM continuera à soutenir le travail de la CCD dans ce domaine. Le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) a déclaré qu'il est engagé en faveur du soutien de la CCD, et a appelé les parties prenantes à se joindre aux partenariats pour engager un nouvel investissement dans la mise en application de la CCD. Le PNUD a appelé à une focalisation sur les interconnexions entre les accords environnementaux multilatéraux (AEM) et les OMD, ainsi qu'à l'adoption d'une approche fondée sur les droits dans le traitement de la réforme des régimes fonciers. La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a souligné les conséquences d'une érosion rapide de la biodiversité sur les services écosystémiques et les synergies entre les AEM dans les domaines liés à la lutte contre la désertification. La Convention-cadre sur les Changements Climatiques (UNFCCC) a décrit les liens étroits qui existent entre les changements climatiques et la désertification.

Le G-77/Chine, a souligné que la création d'opportunités économiques dans les terres sèches n'est qu'un moyen au service de l'objectif plus important consistant à atteindre une amélioration des conditions sociales. L'UE, a souligné que la CCD met en lumière les liens entre la pauvreté et l'érosion des terres, et a affirmé qu'elle est une instance unique pour la diffusion des bonnes pratiques.

Le Groupe Asiatique a présenté un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes d'action nationaux en Asie, a mis en relief le renforcement des capacités pour le traitement de l'érosion des sols, et a appelé les pays industrialisés et les agences internationales à apporter leur assistance aux pays touchés.

Le GRULAC a exhorté les pays industrialisés à renouveler leur engagement en faveur de la Convention et a souligné l'importance de l'établissement d'objectifs mesurables et de la mise à disposition de ressources financières pour la mise en application de la Convention.

Le porte-parole de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement a déclaré que les pays industrialisés ont été incapables d'apporter un soutien adéquat au Secrétariat, et a proposé que le CRIC devrait devenir un organe permanent de la CdP. Soohwa Lee, Vice-Ministre Coréen des Forêts, a fait part de l'intérêt de son pays pour l'accueil de la CdP-8.

L'Algérie, le Congo, le Togo, le Zimbabwe, le Swaziland et la République Dominicaine ont fait l'éloge du Rapport de l'UIC concernant les activités du Secrétariat, et ont encouragé la mise en application des recommandations de l'UIC.

Les délégués du Kirghizstan et de la République Populaire Démocratique du Laos ont, chacun, parlé du soutien reçu de la part de la CCD et du MM pour la mise en application de la Convention dans son pays. Le Tadjikistan a exprimé l'espoir de voir la CCD disposer d'un mécanisme de financement efficace.

La Libye a appelé l'ensemble des parties à promouvoir la coordination dans la mise en œuvre des efforts régionaux et sous-régionaux et, avec le Nigeria, Madagascar et le Lesotho, a encouragé le FEM à fournir un soutien plus important pour la

gestion durable des terres en Afrique. Haïti a souligné les liens entre les activités de lutte contre l'érosion des sols et la promotion de la mise en valeur des terres.

Le Burkina Faso a souligné l'importance de la synergie entre les Conventions de Rio, et des partenariats.

Le Mali a appelé à des efforts plus importants de la part des ONG, en faveur de la mise en œuvre de la Convention. La Tanzanie a appelé le FEM à apporter son soutien aux programmes conduits par les pays et à accroître les ressources affectées au PO 15 du FEM (gestion durable des terres).

La République Centrafricaine a appelé les pays industrialisés et les donateurs internationaux à accroître leur soutien. Kiribati, parlant au nom des Iles du Pacifique Parties, et rejoint par NIUE, a mis l'accent sur la vulnérabilité des petits Etats insulaires en développement (PEID) aux changements climatiques et à l'érosion des sols, et a appelé à une plus grande souplesse dans le cadre du projet du portefeuille des PNUD/FEM, consacré aux pays les moins avancés et aux PEID. Le Bangladesh a souligné les problèmes causés par la rareté de l'eau et l'érosion des sols dans son pays. Le Soudan a décrit les opportunités économiques dans les terres sèches, et les activités éco-sociales.

La Namibie a parlé de la mise en application de la gestion intégrée des terres. Cuba a déclaré que les pays industrialisés doivent encore honorer leurs engagements en faveur de l'APD, et a mis en exergue la coopération Sud-Sud. L'Ouganda a appelé les parties à marquer 2006 AIDD par des actions concrètes. Le Bénin, le Niger, l'Erythrée et l'Albanie ont mis l'accent sur les questions touchant: à la réduction de la couverture des forêts; la sécurité alimentaire; le fossé grandissant entre les pays pauvres et les pays riches; et l'exploitation forestière illicite. Le Burundi, l'Ethiopie et la République Tchèque ont appelé à la fourniture d'un appui technique et de ressources financières au Secrétariat de la CCD.

La République de Corée a mis en relief le lien entre les catastrophes naturelles, les changements climatiques et la Désertification. La Zambie a fait état d'une réduction des flux de l'APD, et a suggéré que la COP appelle le FEM à fournir un financement pour les PAN. La Jordanie, la Gambie, le Viêt-Nam et l'Arabie Saoudite ont proposé que le budget central de la Convention soit accru, et a appelé au renforcement des capacités.

Le Brésil et l'Argentine ont souligné la nécessité de déterminer les synergies entre les Conventions de Rio, et ont plaidé pour une coordination régionale. L'Afrique du Sud a déclaré être prête à fournir des fonds pour que l'AIDD soit une réussite.

Le Danemark a souligné l'octroi d'une priorité à la lutte contre la désertification et l'érosion des sols à l'échelon national. La Commission Européenne a déclaré que la volonté politique et l'intégration de la désertification sont cruciales pour le traitement de l'érosion des sols. La France a mis en exergue la nécessité: d'une expertise scientifique adéquate; d'une participation plus importante des ONG; et d'une utilisation appropriée du budget et des ressources. L'Allemagne a mis l'accent sur le rôle de la CCD dans la promotion d'une approche proactive mondiale pour le traitement de la désertification et sur les orientations concernant les opportunités financières ayant rapport avec la Déclaration de Paris consacrée à la question de l'Efficacité de l'Aide. L'Islande a souligné que le traitement de la désertification doit intégrer toutes les disciplines pertinentes, et a apporté son appui aux synergies avec d'autres conventions.

Le Japon a souligné l'importance de l'intégration de la lutte contre la désertification dans les plans de développement, et a fait part de ses réserves concernant l'excès des dépenses du budget du Secrétariat. L'Italie a mis en relief: les actions et les ressources supplémentaires; les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et l'éradication de la pauvreté; les synergies, les partenariats et le renforcement des capacités; et le savoir traditionnel utile à la mise en application de la CCD.

Le Venezuela a appelé au renforcement de la coopération internationale et régionale. La Tunisie, avec l'Indonésie, a souligné la nécessité de faire avancer les actions pratiques dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD tout en traitant la famine, la pauvreté et les conflits régionaux, et a mis en relief l'échange d'expériences et la coopération Sud-Sud. Le Pakistan a donné un aperçu sur les



problèmes liés à la désertification, posés à son pays, y compris la pauvreté et l'érosion écologique, et a décrit les mesures prises pour y faire face. Le Botswana a apporté son appui à l'idée de renforcer les Unités de Coordination Régionales (UCR).

La Côte d'Ivoire a déclaré que dans son pays, les conflits ont causé migration et érosion des terres. Israël et l'Égypte ont réaffirmé leurs partenariats avec les pays Africains. Le Liban indiqué que son PAN a été lancé en 2003. Le Malawi a exprimé l'espoir de voir la CdP-7 être un tournant dans la mise en application de la CCD, et a souligné l'importance du financement de la CCD. La Mauritanie a souligné la nécessité d'une législation nationale consacrée à la lutte contre la désertification.

La Guinée a attiré l'attention sur les problèmes liés à l'érosion des terres, posés à son pays, y compris la sécurité alimentaire et les réfugiés. La Fédération de Russie a mis l'accent sur les indicateurs socioéconomiques, et a offert des cours de suivi spatial et de formation pour le traitement de la désertification. Le Népal a déclaré que l'association de parcelles agricoles marginales en pente et de schémas de précipitations extrêmes, pose de vrais défis à la mise en application de son PAN démarré récemment. L'Iran a appelé à l'utilisation des méthodes traditionnelles et modernes de lutte contre la désertification.

L'organisation Jeunes pour l'Action, parlant au nom des ONG, a encouragé les donateurs et les divers pays Parties à prendre des mesures pour la mise en application de la CCD et a appelé à une assistance en faveur des ONG. Le Comité Interétatique Permanent pour le Contrôle de la Sécheresse au Sahel a décrit son rôle dans l'élaboration des PAN, dans la mise en œuvre de la CCD et dans la promotion du dialogue interétatique dans cette région. La Commission Centrafricaine sur les Forêts a souligné l'importance écologique de cette région, et les menaces auxquelles elle est actuellement confrontée. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a appelé les parties: à intégrer la valeur et l'importance des services des écosystèmes des terres sèches; à accroître les opportunités économiques dans les zones arides à travers la promotion de la diversification des moyens de vivre; et à reconnaître le pastoralisme en tant que pratique de gestion durable des terres sèches, et à adopter des mesures concrètes pour un pastoralisme compatible avec la conservation des ressources.

DIALOGUE INTERACTIF GLOBAL: Mardi matin, 25 octobre, les délégués à la réunion spéciale ont engagé un dialogue interactif mondial sur le thème "Opportunités Economiques offertes dans les Terres Sèches, dans le cadre de l'UNCCD." Uriel Safriel, de l'Université Hébraïque de Jérusalem, Israël, a introduit le thème.

Le dialogue interactif s'est focalisé sur: les mesures innovantes pour la levée des barrières existantes et l'habilitation des communautés rurales à s'adapter à des moyens de subsistance alternatifs; la compatibilité de l'affectation historique des terres avec les récents changements et les évolutions actuelles; l'élaboration de PAN dans le mécanisme pour la promotion de moyens de vivre durables et d'opportunités économiques dans les terres sèches; et les stratégies pour le maintien des moyens de vivre, dans les zones arides, dans le cadre des scénarios des catastrophes naturelles renouvelées et des projections des changements climatiques, retenues pour les terres sèches.

Le Maroc a encouragé les parties à être actives dans leur réponse à l'impact de la désertification sur la migration. Le Ghana a appelé à la levée des barrières commerciales, à l'amélioration de la prise de conscience et à l'adoption des Normes de la Comptabilité Verte des Nations Unies. Le Cap Vert a souligné la nécessité d'une formation pour les communautés locales, et a appelé les pays à se focaliser sur les activités génératrices de revenus. La République Tchèque a décrit son APD consacrée aux pays touchés, pour la promotion de la recherche sur les questions touchant à l'érosion des sols. Le Royaume-Uni a appelé les parties à appréhender les facteurs socioéconomiques, à traiter les causes des, et les solutions à la, désertification, et à diffuser les bonnes pratiques en matière de réforme foncière. Le délégué des Pays-Bas a souligné l'importance de l'engagement du secteur privé et a encouragé les partenariats entre les secteurs public et privé.

LANCEMENT DE TERRAFRIQUE: Lundi 24 octobre, une initiative intitulée "Nouvelle Alliance pour la Lutte Contre l'Erosion des Terres en Afrique (TerrAfrique)," a été lancée au cours de la réunion spéciale.

Les participants ont entendu des exposés présentés par des ministres, ainsi que par les représentants des organismes internationaux participant à cette initiative. Le Président Musyoka a livré, de la part d'Olukorede Willoughby, Directeur Exécutif Adjoint de NEPAD, une déclaration soulignant le rôle du NEPAD dans Terre-Afrique. Iyorchu Ayu, Ministre de l'Environnement du Nigeria, a souligné qu'il s'agit là d'un nouveau modèle pour la participation des parties prenantes et pour la canalisation de l'investissement dans la région. Laurent Sedego, Ministre burkinabé de l'Environnement, a jugé l'initiative comme étant un vrai partenariat pour les efforts collectifs et la mobilisation de fonds supplémentaires. Len Good, Président Directeur Général du FEM, a souligné que le traitement de l'érosion des sols exige des décisions cohérentes à tous les niveaux. Il a indiqué que le FEM fournira des ressources financières importantes à l'initiative. Soulignant que TerrAfrique édifie un nouveau paradigme en s'attaquant au problème de l'érosion des terres à travers l'agriculture durable, les partenariats et la coopération, Cyril Enweze, Vice-président du FIDA, a déclaré que l'initiative contribuera à l'amélioration des moyens de subsistance des pauvres en Afrique sub-saharienne. J. Warren Evans, Chef du Département Environnement à la Banque Mondiale, a souligné la nouvelle dimension de TerreAfrique en tant qu'espace de partenariat et d'actions collectives dans le traitement de l'érosion des sols et la mobilisation de ressources financières.

Résumant les exposés présentés, le Secrétaire Exécutif de la CCD, Diallo, a déclaré que TerreAfrique est un modèle alternatif pour l'agriculture durable, et a appelé l'ensemble des parties prenantes à s'engager dans l'intégration de l'érosion des sols dans les programmes de développement.

GRANDE COMMISSION

La GC a été présidée par Riccardo Valentini (Italie) et s'est réunie tout au long des deux semaines. Des groupes de contact sur le programme et budget, sur le rapport de l'UIC et sur les UCR, ont été établis et se sont réunis tout au long des deux semaines. Le compte-rendu est organisé suivant l'ordre du jour. A moins d'être précisé autrement, toutes les décisions ont été adoptées au cours de la plénière de clôture les 28 et 29 octobre.

EXAMEN DE LA CLAUSE 47 DU REGLEMENT INTERIEUR: La Clause 47 a été traitée dans la GC, jeudi 27 octobre. Le Secrétariat a introduit le document ICCD/COP(7)/8 concernant la clause 47, concernant le vote majoritaire requis pour l'adoption des décisions de la CdP, et a présenté les solutions alternatives.

Le Président Valentini a proposé que le Bureau de la CdP procède à la collecte des vues des parties, explore les solutions possibles et transmette les recommandations à la CdP-8. Les Etats-Unis et le Canada ont mis en garde contre la surcharge du panier de travail du Bureau et les implications en coût supplémentaire, et a suggéré d'adopter une décision demandant au Secrétariat d'insérer ce point à l'ordre du jour de la CdP-8. L'UE a suggéré de souligner dans la décision l'état d'avancement des procédures régissant la prise de décisions dans d'autres conventions, dans le projet de décision. Le G-77/Chine a demandé que le Secrétariat fournisse les données concernant l'impact de cette situation procédurale en suspens sur les travaux d'autres conventions.

Les délégués ont convenu que le Secrétariat collectera les données concernant le même sujet, disponibles dans d'autres Conventions, et réfère le point à la CdP-8.

Décision Finale: Dans la décision finale (IISD/COP(7)/L.20/Rev.1), la CdP demande au Secrétariat d'insérer l'examen de cette clause en suspens du règlement intérieur, dans l'ordre du jour de la CdP-8, et de présenter un rapport sur la situation des clauses similaires dans le règlement intérieur d'autres AEM, y compris les points de vue d'autres secrétariats sur l'impact de la situation des petits Etats insulaires en développement sur les travaux de leurs AEM respectifs.



PREPARATIFS DE L'ANNEE INTERNATIONALE DES DESERTS ET DE LA DESERTIFICATION (AIDD): Ce point a été examiné dans la GC, jeudi 27 octobre. Le Secrétariat a fait état de la proclamation, par l'Assemblée Générale de l'ONU, de 2006 AIDD, et a introduit les documents contenant un rapport intérimaire sur l'état d'avancement des préparatifs de l'AIDD (ICCD/COP(7)/13 et Add.1).

Plusieurs délégués ont annoncé qu'une grande variété d'événements sera organisée en commémoration de l'AIDD. Le Secrétariat a annoncé l'établissement d'un site web consacré à l'AIDD (<http://www.iydd.org>), pour la coordination des événements, l'Italie a mis en exergue le soutien qu'elle apporte aux pays, pour l'organisation des événements marquant l'AIDD, et l'Allemagne a déclaré qu'elle lancera bientôt sur l'Internet une plate-forme consacrée aux événements de l'AIDD. L'Algérie a annoncé qu'elle accueillera une conférence de haut niveau sous le thème "Protection des Déserts et Lutte Contre la Désertification," qui mettra en présence des Chefs d'Etat, a appelé à l'attraction de l'attention de la communauté internationale sur l'évènement. L'Alliance Mondiale des Jeunes a demandé au Secrétariat de dégager les voies et moyens d'impliquer les jeunes dans la célébration de l'AIDD.

La GC a pris note de la nécessité de coordonner les événements qui seront organisés à la fois à l'échelon international et à l'échelon national, et de mettre à jour le site web, de manière régulière.

Décision Finale: Dans la décision finale (ICCD/COP(7)/L.22), la CdP: réitère l'appel lancé par l'Assemblée Générale à l'ensemble des organisations internationales pertinentes et les Etats membres, à soutenir les activités menées dans le cadre de la lutte contre la désertification; encourage les parties à apporter, dans la mesure de leurs moyens, des contributions à la Convention, et à entreprendre des initiatives spéciales dans le cadre de la célébration de l'année, dans l'objectif d'améliorer la mise en application de la Convention; demande au Secrétariat de dresser une liste des activités envisagées, d'élaborer un rapport intermédiaire à l'intention de la CRIC-5 et de présenter un rapport à la CdP-8; et encourage les parties à apporter des contributions volontaires au Fonds Spécial de la CCD pour la célébration de l'AIDD.

RAPPORT CONCERNANT LES RELATIONS ENTRE LE SECRETARIAT ET SON PAYS HOTE: Ce point a été examiné dans la GC, jeudi 27 octobre. Le Secrétariat a introduit le rapport (ICCD/COP(7)/14), et a fait état de l'emménagement en cours de l'ensemble des organismes des Nations Unies, présents à Bonn, dans le nouveau campus des Nations Unies, et des coûts qui y sont associés. L'Allemagne a présenté un rapport sur les progrès de l'emménagement. Le G-77/Chine a fait part de ses réserves concernant les coûts associés à l'emménagement et a appelé à un accroissement des contributions.

La décision a été adoptée avec un amendement introduit par le G-77/Chine, souhaitant voir le gouvernement allemand prendre des dispositions pour l'absorption des frais associés à l'emménagement.

Décision Finale: Dans la décision finale (ICCD/COP(7)/L.22), la CdP: accueille favorablement la proposition d'emménagement du Secrétariat, présentée par le gouvernement allemand; demande au Secrétariat de continuer à développer ses relations avec lui et avec d'autres entités pertinentes allemandes; encourage le Secrétariat à chercher des solutions moins onéreuses pour les réunions officielles prévues à Bonn; et invite le gouvernement allemand à continuer de contribuer, sur une base volontaire, aux réunions de la CCD organisées à Bonn.

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CCD ET DE SES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES: La GC a examiné ce sujet (ICCD/COP(7)/3), vendredi 21 et mercredi 26 octobre. Le débat a été axé sur la reconnaissance de l'importance du processus d'évaluation et du bilan des contributions de la CCD. Plusieurs participants ont appelé au renouvellement du mandat du CRIC et à son institutionnalisation comme organe permanent.

Décision Finale: Dans la décision finale (ICCD/COP(7)/L.17/Rev.1), la CdP décide de renouveler le mandat du CRIC jusqu'à la CdP-8, date à laquelle son mandat sera revu et les modalités réexaminées. Elle invite également les parties et les acteurs pertinents, y

compris la société civile, à soumettre leurs réponses au questionnaire consacré à ce sujet, figurant dans le document ICCD/COP(7)/3, qui sera collationné par le Secrétariat, pour examen à la CdP-8.

EXAMEN DES ACTIVITES POUR LA PROMOTION ET LE RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS: Ce point a été examiné dans la GC, mercredi 26 octobre. Le Secrétariat a introduit, pour examen, les documents (ICCD/COP(7)/5 et Add.1), et a attiré l'attention sur le document du Groupe de Liaison Conjoint concernant les options offertes pour l'amélioration de la coopération entre les trois conventions de Rio (FCCC/SBSTA/2004/INF.19). Le débat a été focalisé sur la nécessité de déterminer et de capitaliser sur les synergies entre les conventions et les organisations à tous les niveaux, y compris au niveau opérationnel. Plusieurs délégués ont attiré l'attention sur les efforts fournis dans les pays qui en ont bénéficié ou qui ont créé une telle synergie, et ont appelé à un soutien. L'UE a suggéré la création d'un site web et la collationnement des activités entreprises en faveur des synergies. L'UICN a fait référence au rapport du Groupe Spécial d'Experts Techniques de la CDB, qui a déterminé des exemples des synergies entre les trois conventions de Rio, ainsi que la coopération institutionnelle.

Décision Finale: Dans la décision finale (ICCD/COP(7)/L.18/Rev.1), la CdP s'engage à promouvoir la synergie entre les conventions de Rio et invite à l'examen du document concernant les "Options offertes pour l'amélioration de la coopération entre les trois conventions de Rio" (FCCC/SBSTA/2004/INF.19). Elle suggère l'adoption d'une approche synergétique dans le domaine de l'encouragement de la gestion durable des forêts.

SUIVI DU RESULTAT DU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE: La GC a examiné ce point, mercredi 26 octobre. Le Secrétariat a introduit le document ICCD/COP(7)/6. Le G-77/Chine y a apporté son appui et a demandé à la CdP de reconnaître ce qui a été accompli par la CCD, et a suggéré que le profil de la Convention soit rehaussé.

Décision Finale: La décision finale (ICCD/COP(7)/L.19/Rev.1), la CdP demande aux partenaires du développement de s'inspirer de la CCD pour concrétiser les OMD, et de rehausser le profil politique de la Convention en la rattachant à d'autres efforts en rapport.

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA CdP-8: Ce point a été examiné par la plénière vendredi 28 octobre, et la décision en rapport a été adoptée sans amendements.

Décision Finale: Dans la décision finale (ICCD/COP(7)/L.24), la CdP a établi son programme de travail pour la CdP-8, englobant: le programme et budget de la biennale 2008-2009; l'examen de l'application de la Convention; l'examen du rapport du CST; l'examen des activités visant à promouvoir ses relations avec d'autres organisations pertinentes; le suivi du SMDD; les UCR; et l'examen des activités de l'AIDD. La décision englobe également des sessions de dialogue interactif avec les parties prenantes pertinentes, y compris les ONG et les ministres.

PROGRAMME ET BUDGET: Les programme et budget au titre de la biennale 2006-2007 ont été examinés dans la GC, mercredi 19 octobre 2005, et dans un groupe de contact du 20 au 28 octobre. Au cours de la réunion initiale dans la GC, le Secrétaire Exécutif de la CCD, Hama Arba Diallo, a présenté un exposé sur les programme et budget (ICCD/COP(7)/2) et a introduit les documents pertinents (ICCD/COP(7)/2 et Add.1(A) et(B)). Diallo a mis en relief les contraintes budgétaires dues à la dépréciation du dollar américain, qui ont limité les activités et les effectifs du Secrétariat, et a recommandé que des mesures soient prises pour une sauvegarde contre la poursuite de l'érosion du budget. Il a noté que le montant excédentaire actuel est faussé par les contributions impayées, et a encouragé les parties à le rectifier.

Le Groupe Asiatique, a apporté son appui à la proposition des programme et budget, mais a fait part de ses réserves concernant l'épuisement des fonds destinés à la mise en application de la CCD, et a exprimé l'espoir de voir les ressources engagées devenir opérationnelles. L'UE a mis l'accent sur l'amélioration de l'efficacité de la gestion financière et le classement des priorités du programme de travail. Le GRULAC a suggéré une juste affectation des ressources aux activités opérationnelles et développement. L'Australie a fait



part de ses réserves concernant les nouvelles activités dans la proposition des programmes et budgets. L'UE a suggéré que le financement du reste de 2005 devrait être traité en premier, avec les critiques mentionnées par le rapport des auditeurs, et d'autres questions, telles que les contributions impayées et les fluctuations du cours des devises. Une délégation a déclaré que le fonds volontaire a permis la participation de la société civile des pays les moins avancés (PMA) et qu'il devrait être accru.

A partir du jeudi 20 octobre, un groupe de contact, présidé par Gerardo Guiza (Mexique), s'est réuni quotidiennement, souvent jusqu'à une heure tardive de la nuit, dans un effort de parvenir à un compromis sur le projet de décision concernant les programmes et budgets au titre de la biennale 2006-2007.

Au sujet des contributions, un groupe de pays industrialisés, appuyés par plusieurs autres délégations, ont fait part de leur profonde préoccupation que les arriérés dus dans le cadre du barème indicatif des contributions devant être apportées par les Parties au budget central, soient en train d'affecter de manière défavorable les activités et les opérations à la fois du Secrétariat et du Mécanisme Mondial. Ce groupe a proposé que le Secrétariat élabore un plan de recouvrement des arriérés, et a demandé au Secrétaire Exécutif de publier, sur le site web, des tableaux illustrant les arriérés et les contributions non honorées des pays, et a encouragé les pays ayant des arriérés à effectuer les paiements dus dans les meilleurs délais possibles.

Un groupe de pays en développement a apporté son appui à placer dans le projet de décision, une déclaration encourageant les pays ayant des arriérés, à régler la situation. Une délégation a déclaré que le financement fourni à la CCD est une contribution volontaire et que par conséquent son pays s'oppose à des termes comme arriérés, montants et contributions dus, et a fait objection à la publication de tableaux illustrant les contributions non payées des pays et à l'élaboration d'un plan de recouvrement.

Dans le document du budget (ICCD/COP(7)/Add.1(A)), le Secrétariat a recommandé à la CdP d'autoriser le Secrétaire Exécutif à tirer du solde des budgets des biennales précédentes, des fonds à hauteur maximale de 1.500.000 dollars, pour couvrir les déficits enregistrés à la présente biennale. Plusieurs pays industrialisés ont critiqué le Secrétariat de n'avoir pas préavisé la CdP et de ne pas lui donner un délai suffisant pour examiner toutes les options concernant le risque d'une dépense excessive et ont demandé au Secrétariat de donner une explication. Le Secrétariat a mentionné les fluctuations des taux de change, l'inflation et les ajustements salariaux, comme principales raisons des déficits. Un groupe de pays en développement a soutenu qu'en vue de mener les activités de mise en application de la CCD, des ajustements ont été opérés dans l'affectation des fonds, à cause des retards de paiement ou des arriérés et des fluctuations monétaires, et que par conséquent on ne peut pas dire qu'il y ait excès de dépenses, ces dernières étant effectuées dans le cadre du budget approuvé.

Au sujet du rapport des auditeurs consacré au fonds fiduciaire de la Convention au titre de la biennale 2002-2003, le Secrétariat a introduit le document ICCD/COP(7)/2/Add.5(A). Plusieurs délégués ont demandé au Secrétariat de produire un rapport sur les mesures prises en réponse aux recommandations des auditeurs. Un groupe de pays industrialisés a suggéré d'annexer le rapport à la décision concernant le budget. D'autres y ont fait objection. Quelques délégations ont soutenu l'idée d'intégrer les paragraphes dans les mesures concrètes prises par le Secrétariat, figurant dans la décision concernant le budget. Le Secrétariat a fait circuler les cinq documents requis, y compris un rapport concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations des auditeurs.

Aux fins de réduire le risque posé par les fluctuations des taux de change, un groupe de pays industrialisés a apporté son appui à la recommandation de passer à un budget libellé en Euros. D'autres délégations ont fait objection à un tel changement. Deux options additionnelles ont été également proposées: que les parties tirant profit des taux de change remboursent la différence; ou que les pays de l'UE cotisent et payent leurs cotisations en Euros et que les autres pays cotisent et payent en dollars. De nombreux participants ont fait objection à ces propositions. Plusieurs pays en développement ont demandé aux pays industrialisés d'apporter des contribu-

tions supplémentaires pour l'allègement de l'impact des fluctuations monétaires sur le Secrétariat. Ce dernier groupe s'y est opposé.

Un groupe de pays industrialisés, contré par les pays en développement, a proposé d'insérer un libellé stipulant "que cela ne nécessite pas une augmentation automatique du budget du Secrétariat."

Une délégation de pays industrialisés a proposé l'insertion de paragraphes encourageant le Secrétaire Exécutif à accorder une priorité à la gestion des finances de la Convention en vue d'arrêter la poursuite de la détérioration de la situation de la trésorerie, et a encouragé les parties en mesure de la faire, à apporter des contributions supplémentaires au budget central de l'exercice 2005.

Des tableaux budgétaires illustrant les besoins en matière de ressource au titre de la biennale 2006-2007, ont été distribués, utilisant le dollar et l'Euro pour simuler cinq scénarios d'une augmentation allant de 0 à 25% par rapport au budget de 2004-2005.

Le dernier tour des négociations s'est déroulé vendredi 28 octobre, prévu dernière journée de la CdP-7, et s'est poursuivi jusqu'à 10 h du matin du samedi 29 octobre, heure à laquelle un accord a été atteint sur le projet de décision, après que des compromis aient été consentis par toutes les Parties. Le projet de décision a été adopté par la plénière de clôture, samedi matin 29 octobre.

Décision Finale: Dans la décision (ICCD/COP(7)/L.26), la CdP: approuve le budget central au titre de la biennale 2006-2007, assorti d'une augmentation de 5% par rapport au total des besoins en matière de ressources de 17.049.000 au titre de la biennale 2004-2005, et adopte le barème indicatif des contributions au titre de 2006 et 2007, tel que figurant dans l'annexe attachée à cette décision. Elle décide de maintenir le niveau de la réserve du capital de roulement à 8.3% de l'estimation des dépenses.

La CdP demande également au Secrétaire Exécutif de présenter au Président de la CdP, dans un délai de 90 jours après la fin de la CdP-7, un rapport sur l'ensemble des actions prises et toutes les actions qui restent nécessaires pour l'application du rapport d'audit des exercices 2002-2003, et autorise, à titre exceptionnel, le Secrétaire Exécutif à tirer 1,5 millions de dollars du fonds de réserve, pour couvrir l'excédent des dépenses de la biennale 2004-2005. La CdP décide également d'introduire l'Euro comme devise du budget et de la comptabilité, à partir de la biennale 2008-2009.

RAPPORT DE L'UNITE D'INSPECTION CONJOINTE: Le rapport de l'UIC concernant les activités du Secrétariat et le rapport du Secrétariat concernant l'application de la CCD (ICCD/COP(7)/4 et ICCD/CRIC(4)/2) a été examiné par la GC, vendredi 21 octobre. Even Fontaine Ortiz, de l'UIC, a présenté les principales recommandations du rapport de l'UIC. Le G-77/Chine, rejoint par plusieurs autres, a apporté son appui à la décision concernant le rapport de l'UIC et a proposé l'établissement d'un groupe de travail spécial pour examiner ses recommandations durant la période précédant la CdP-8. L'UE, appuyée par plusieurs autres pays, a souligné la nécessité d'un regard neuf sur les approches de l'application de la CCD et l'impératif d'élaborer une vision commune. Le GRULAC a suggéré, et les délégués ont accepté, d'établir un groupe de contact sur le rapport de l'UIC.

Un groupe de contact présidé par Sem T. Shikongo (Namibie), s'est réuni du lundi 24 au vendredi 28 octobre. Les discussions y ont été focalisées sur le projet de texte élaboré par le Président Shikongo. Le projet suggère l'élaboration d'une stratégie ciblée visant à habiliter les parties à parvenir à une vue et une compréhension commune de l'application future de la CCD, et l'établissement d'un groupe de travail intersession pour le traitement des recommandations figurant dans le rapport de l'UIC. Les pays en développement ont souligné que la CdP-7 doit examiner les recommandations de l'UIC, et non élaborer une quelconque stratégie pour la Convention. Les pays industrialisés ont apporté leur appui à l'idée d'établir un groupe de travail intergouvernemental intersession chargé d'élaborer un plan stratégique pour l'amélioration de l'application de la Convention, proposant un cadre temporel de dix ans.



Le débat du groupe de contact s'est focalisé sur: le cadre temporel du plan stratégique; le mandat du groupe de travail et le soutien financier qui lui est nécessaire; l'orientation du groupe de travail, par le Bureau de la CdP; et l'achèvement des travaux du groupe. Au terme de longues négociations, les délégués ont accepté un texte de compromis, qui a été présenté à la plénière de clôture samedi matin 29 octobre.

Décision Finale: Dans la décision finale (ICCD/COP(7)/L.27), la CdP décide d'établir un groupe de travail intergouvernemental spécial intersession pour l'examen du rapport de l'UIC, et l'élaboration d'un projet de plan stratégique de dix ans pour l'amélioration de l'application de la CCD. La CdP demande au Secrétaire Exécutif de fournir aux parties et au groupe de travail ses observations et ses vues sur le rapport de l'UIC, y compris sa réponse, dans le domaine de la gestion, aux recommandations concernant le Secrétariat, figurant dans le rapport de l'UIC. Elle appelle également les parties à soumettre, au groupe de travail, leurs vues et observations sur le rapport de l'UIC, avant le 1^{er} mars 2006. Le groupe de travail comprendra 18 membres, y compris le Président de la CdP-7, le Président du CRIC, le Président du CST, et trois membres de chacun des cinq groupes régionaux. La CdP encourage les parties à apporter, à titre volontaire des contributions, soit en espèces au Fonds Supplémentaire, soit en nature, pour couvrir le coût des activités du groupe de travail; autorise le Secrétaire Exécutif à chercher des contributions; et fournit au Groupe de travail, la directive d'achever ses travaux d'ici le 1^{er} juin 2007 et de transmettre son rapport et le projet de plan et de cadre stratégique à la CdP-8, pour prise de mesures appropriées.

UNITES DE COORDINATION REGIONALES: Au cours de la GC de mercredi 19 octobre, le Secrétariat a introduit le point de l'ordre du jour concernant les justificatifs, les modalités, les coûts impliqués, la faisabilité, les attributions éventuelles, et les dispositions institutionnelles et collaboratives applicables aux UCR (ICCD/COP(7)/7). Le G-77/Chine a encouragé la CdP-7 à prendre une décision sur les UCR disponibles. Le GRULAC et le Groupe Asiatique ont souligné le rôle des UCR dans la coordination des efforts régionaux et l'application de la Convention. Le Japon a fait objection au financement des UCR à partir du budget de la CCD. Le Président Valentini a établi un groupe de contact qui s'est réuni du mercredi 19 au jeudi 27 octobre.

Dans le groupe de contact présidé par Mohammed Ismail (Tunisie), les discussions se sont focalisées sur le point de savoir si la Décision 11 de la CdP a impliqué la création et/ou l'endossement des UCR par la CdP et si la CdP-7 a mandat de prendre une décision reconnaissant et avalisant les UCR disponibles. Les pays en développement ont encouragé la CdP-7 à se focaliser sur le rôle et sur les opérations des UCR, tandis que les pays industrialisés ont souligné le besoin d'éclaircir le mandat de la CdP-7 relativement à ce sujet.

Au sujet du projet de décision élaboré par le Président Ismail, les discussions se sont focalisées sur deux paragraphes opératifs portant sur: l'établissement des UCR en tant qu'unités décentralisées du Secrétariat dans les trois Annexes de mise en œuvre régionales de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique Latine et Caraïbes, et sur les dispositions budgétaires pour le personnel des UCR. Plusieurs pays industrialisés ont fait objection à l'établissement d'UCR, mettant en garde contre les implications financières. Plusieurs pays en développement ont apporté leur appui à leur établissement, ont encouragé la CdP-7 à approuver la proposition de la couverture des coûts salariaux des UCR et ont demandé au Secrétaire Exécutif de prendre des dispositions budgétaires avec tirage sur le budget central.

Le groupe a procédé à l'examen du projet de décision révisé. Le débat s'est focalisé sur l'endossement des fonctions des UCR et sur l'intégration de leur coût dans le budget central de la CCD. En raison de la divergence, plusieurs participants ont suggéré d'établir un groupe de travail spécial pour l'examen de la question des fonctions des UCR et de formuler des recommandations à la CdP-8. La conduite d'une étude comparative sur les avantages offerts par les divers mécanismes disponibles pour la coordination régionale a également été proposée.

Mardi 25 octobre, les participants ont poursuivi le débat sur la question de savoir si la CdP-7 devait reconnaître "les fonctions des UCR disponibles" ou "la nécessité de renforcer le travail mené actuellement par les UCR disponibles." La proposition d'établir un groupe de travail spécial sur le rôle des UCR a été abandonnée, à défaut de consensus. Pour les mêmes raisons, le paragraphe sur l'exploration de la possibilité d'établir un UCR pour la région d'Europe Centrale et Orientale, a été placé entre crochets.

Mercredi 26 octobre, les discussions se sont focalisées sur le point de savoir si la CdP-7 devait reconnaître "les fonctions des UCR disponibles" ou "la nécessité de renforcer les activités de coordination menées actuellement par les UCR disponibles." Un pays a indiqué qu'il existe de meilleures institutions pour les activités de coordination, et qu'il n'est pas prêt de reconnaître les UCR existants. Quelques participants ont suggéré l'insertion d'un paragraphe invitant à la fourniture de contributions volontaires en faveur des activités des UCR.

Jeudi 27 et vendredi 28 octobre, les délégués ont négocié diverses options dans un comité des Amis du Président ainsi que dans des consultations officieuses. Toutefois, aucun accord n'a pu être atteint sur un projet de décision.

Samedi matin 29 octobre, le Président Musyoka a demandé à la plénière de considérer la "Synthèse du Président." La plénière a approuvé la Synthèse comme document officieux de la réunion. En résultat de quoi, il n'y a pas eu de décision de la CdP-7 concernant les UCR.

COMITE SUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

Le Président Viorel Blujdea (Roumanie) a ouvert la septième session du CST, mardi 18 octobre. Introduisant l'ordre du jour provisoire, le Président Blujdea a appelé les délégués à participer activement à la fourniture de l'expertise technique et scientifique au CST. L'ordre du jour et l'organisation des travaux (ICCD/COP(7)/CST/1) ont été adoptés sans amendement.

Le Comité a élu les délégués suivants aux postes de Vice-présidents: Badraoui Mohamed (Maroc), pour le Groupe Africain; Chenchu Norbu (Bhoutan), pour le Groupe Asiatique; Lawrence Townley-Smith (Canada), pour le Groupe des Etats d'Europe Occidentale et autres Etats; et, Nara Vargas (Panama), pour le GRULAC, qui siègera également en qualité de Rapporteur.

Le CST s'est réuni du mardi 18 au vendredi 21 octobre pour examiner: Le fichier d'experts indépendants; le savoir traditionnel; les repères et les indicateurs; les systèmes d'alerte précoce; le programme de travail du CST; l'évaluation de l'érosion des sols dans les terres sèches (LADA); L'Evaluation du début du Millénaire pour les Ecosystèmes (EM); la liaison avec les organisations internationales et la communauté scientifique; le programme de travail futur du CST; la création des groupes spéciaux d'experts; et, les questions diverses. Des consultations officieuses ont été tenues pour examiner les points ci-dessus, du mercredi 19 au vendredi 21 octobre. Vendredi 21 octobre, le Comité a adopté ses projets de décisions. Ces derniers ont été adoptés par la CdP, le vendredi 28 octobre.

FICHER D'EXPERTS INDEPENDANTS: Mardi 18 octobre, le CST a examiné le Fichier d'Experts Indépendants (ICCD/COP(7)/10). Le Secrétariat a souligné qu'il a maintenu le fichier à jour, y compris les données concernant les ONG. Les délégués ont mis en exergue l'utilité du fichier. Le G-77/Chine a suggéré d'y intégrer des experts des questions économiques et sociales et d'accroître la participation des experts issus des pays en développement. Une ONG a suggéré de créer une liste des experts locaux, en particulier les aînés et les femmes qui détiennent un riche savoir traditionnel. L'Italie, appuyée par la Belgique, a proposé que les parties déterminent des points d'information nationaux pour la coordination des experts nationaux.

Un projet de décision a été introduit jeudi 20 octobre. Les délégués ont débattu du projet de décision dans un groupe officieux, tenu dans la même journée. Le CST a adopté le projet de décision avec des amendements mineurs.

Décision Finale: Dans la décision finale concernant le fichier d'experts indépendants (ICCD/COP(7)/L.6/Rev.1), la CdP encourage les parties à réviser et à mettre à jour la base des données



concernant leurs experts nationaux, et à proposer de nouveaux candidats. Elle demande également aux parties d'intégrer dans leurs rapports nationaux une annexe comprenant une liste mise à jour de leurs experts nationaux figurant dans le fichier, et invite les Parties à promouvoir activement l'utilisation d'experts indépendants à l'échelon national, et à encourager la participation active des experts dans la mise en application des RTP. La CdP encourage l'ensemble des organisations, institutions et organes qui organiseront les événements prévus pour l'AIDD, à utiliser les connaissances et l'expertise des experts figurant dans le fichier.

SYSTEMES D'ALERTE PRECOCE: Le CST a traité la question des systèmes d'alerte précoce (ICCD/COP(7)/CST/7), mercredi 19 octobre. Les délégués ont entendu les résultats des études pilotes concernant les systèmes d'alerte précoce. Le Secrétariat a souligné l'importance des études pilotes pour la compréhension des causes de la désertification et de la sécheresse, et la pertinence des stratégies pour la prévention des catastrophes. Le Japon a présenté une étude pilote sur l'évaluation de la désertification et l'édification d'un système d'alerte précoce en Asie du Nord-Est. La Turquie a mis l'accent sur les activités nationales dans le domaine de l'alerte précoce des sécheresses. Le Maroc a appelé à davantage de confiance à l'égard des systèmes régionaux, et l'Italie a encouragé la responsabilisation des parties prenantes locales.

Un projet de décision a été émis jeudi 20 octobre. Au cours de sa discussion, l'UE a souligné que dans le cas de la désertification, l'alerte précoce s'applique principalement dans les domaines de l'évaluation et du suivi. L'UE a également suggéré d'ajouter une demande au Groupe d'Experts (GE), de présenter au CST à sa huitième session, un rapport sur les progrès accomplis sur cette question, et de supprimer le libellé demandant au Secrétariat de présenter à la CdP-8 un rapport sur ce sujet. Le projet de décision a été adopté par le CST avec plusieurs amendements.

Décision Finale: Dans la décision (ICCD/COP(7)/L.7/Rev.1), la CdP-7 invite les agences des Nations Unies et les pays industrialisés Parties à fournir au pays en développement un soutien technologique et financier pour la mise en place de systèmes d'alerte précoce. Elle demande au GE de mener son programme de travail sur les systèmes d'alerte précoce en intégrant les repères et indicateurs pertinents, ainsi que les composantes suivi et évaluation, et de présenter un rapport au CST à la CdP-8.

ETUDE ET EVALUATION DES RESEAUX, INSTITUTIONS, AGENCES ET ORGANISMES DISPONIBLES: Le CST a examiné l'étude et l'évaluation des réseaux, institutions, agences et organes disponibles (ICCD/COP(7)/CST/10), mardi 18 octobre.

Le PNUE a présenté le rapport intermédiaire sur l'état d'avancement du projet "Etude et Evaluation des Réseaux, Institutions, Agences et Organes Disponibles," une annexe attachée au document, consacré à ce point de l'ordre du jour. Attirant l'attention sur l'absence de financements pour la mise en application de la Phase 2 du projet, il a précisé que le PNUE a soumis au FEM, pour financement, une proposition de projet de taille moyenne, intitulé "Renforcement des Capacités pour la Mise en Réseau des Institutions Opérant dans le Domaine de la Lutte Contre la Désertification dans la Région Sud-africaine." L'Argentine, le Maroc, l'UE et la France ont souligné la nécessité d'établir un lien entre les activités des projets et les travaux du GE.

Un projet de discussion a été élaboré au cours de consultations officielles. Vendredi 21 octobre, les délégués ont examiné le projet (ICCD/COP(7)/L.8). Il renferme deux paragraphes opératifs: une demande au Secrétariat d'élaborer une stratégie pour le maintien d'une base de données des institutions mise en place dans le cadre de la Phase 1, et de fusionner les activités de la Phase 2 avec les activités de l'Initiative pour l'Environnement, du NEPAD. Au sujet de la base des données des institutions, le Maroc, appuyé par les Etats-Unis et Belize, a proposé que la base des données soit transférée au Secrétariat. L'UE, avec la Norvège, a remis en question les implications, en terme de coût, du transfert, et a suggéré de supprimer les deux paragraphes opératifs. Le délégué des Etats-Unis a encouragé le maintien de la proposition de livrer la base de données disponible au Secrétariat. L'UE y a fait objection. Le consensus n'ayant pas été atteint, le projet de décision a été retiré.

ÉVALUATION DE L'EROSION DES SOLS DANS LES TERRES SECHES: Mercredi 19 octobre, le CST a examiné la question de l'érosion des sols dans les terres sèches (ICCD/COP(7)/CST/8). La FAO a présenté un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement du projet LADA. Ce rapport a été annexé au document mentionné ci-dessus.

Le projet de décision (IC CD/COP(7)/L.9), produit durant les consultations officielles, a été distribué jeudi 20 octobre. La Norvège, appuyée par l'UE et les Etats-Unis, a proposé plusieurs amendements, y compris: la suppression du paragraphe consacré aux travaux pertinents du GE; la suppression de la référence à la demande faite à l'adresse du Secrétariat, de faciliter l'implication des Parties dans les activités du projet LADA; et, la suppression des paragraphes opératifs consacrés aux liens entre le GE et LADA, et à l'implication des points focaux nationaux dans les activités du projet LADA. Le Maroc, Cuba, la Chine et la Tanzanie ont fait objection aux amendements. Plusieurs paragraphes ont été modifiés en conséquence.

Décision Finale: La décision (ICCD/COP(7)/L.9/Rev.1) encourage la continuation des travaux sur le projet LADA, invite le GE à renforcer ses liens avec le travail de LADA, encourage l'implication des points focaux de la CCD, et demande au Secrétariat, de présenter à la CdP-8, un rapport sur les progrès accomplis.

ÉVALUATION ECOSYSTEMIQUE DU MILLENAIRE: Jeudi 20 octobre, le CST a examiné l'Evaluation Ecosystémique du Millénaire (ICCD/COP(7)/CST/9). Les auteurs qui ont collaboré à l'EM ont présenté le rapport intitulé "Ecosystèmes et Bien-être Humain: Synthèse de la Désertification." Le rapport contient les conclusions concernant: les causes de la désertification; les interconnexions entre la désertification, les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité; et les approches politiques en matière de prévention et d'inversion de la désertification; et des scénarios futurs qui président que la désertification est susceptible de se poursuivre au cours des 50 prochaines années, et qu'une approche de gestion active mondiale des écosystèmes mènerait à une pression relativement moindre sur les terres sèches. Les présentateurs ont également souligné que le traitement de la désertification est crucial pour la réalisation des Objectifs du Millénaire en matière de développement, en particulier la réduction de la pauvreté. Les délégués ont applaudi les conclusions de l'EM. La Norvège a souligné que la CCD pourrait tirer avantage de l'EM, en particulier, dans le domaine des indicateurs et des repères.

Le projet de décision (ICCD/COP(7)/L.10) a été introduit jeudi 20 octobre. Israël a, au départ, proposé de détailler les conclusions du rapport de synthèse, puis a accepté de restreindre les ajouts aux seuls éléments permettant une interprétation factuelle des conclusions de l'évaluation. Le projet de décision a été adopté par le CST avec des amendements mineurs.

Décision Finale: Dans la décision concernant l'EM (ICCD/COP(7)/L.10/Rev.1), la CdP reconnaît que la Convention devrait tirer avantage des conclusions de l'EM, dans sa considération des repères et indicateurs et des activités de suivi et d'évaluation. La CdP encourage les parties à prendre en considération les résultats, les conclusions et les formes de réponse figurant dans le rapport de synthèse de l'EM, et d'en faire le meilleur usage possible dans le cadre du traitement des problèmes de l'érosion des sols. La CdP invite également le CST à prendre en considération les résultats de l'EM dans son programme de travail et dans le Groupe d'Experts.

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CST: Mardi 18 octobre, le Comité a examiné le rapport du Bureau du CST (ICCD/COP(7)/CST/4), et le rapport intitulé "Sujet prioritaire: Synthèse des rapports soumis par les pays Parties et consacrés aux études de cas illustrant les bonnes pratiques et les travaux de recherche menés sur l'érosion, la vulnérabilité et la mise en valeur des terres: une approche intégrée" (ICCD/COP(7)/CST/2). Le projet de décision concernant ce point (ICCD/COP(7)/L.11) a été présenté jeudi 20 octobre.

Le Belarus, le Japon, la Turquie et Thaïlande ont présenté des exposés sur leurs expériences. La Norvège a suggéré que les rapports des études de cas soient mis à disposition à travers le site web de la CCD. L'UE a demandé au Secrétariat d'élaborer une synthèse des leçons apprises. L'Italie et la France ont suggéré que la



synthèse des bonnes pratiques soit reflétée dans les recommandations. Le délégué des Etats-Unis a encouragé la diffusion des enseignements tirés de l'ensemble des études de cas, qu'elles soient réussies ou non.

Les délégués ont également examiné les résultats des réunions intersessions et les recommandations concernant les voies et moyens d'améliorer le fonctionnement, l'efficacité et l'utilité du CST. S'agissant du budget du CST, l'UE et l'Allemagne ont mis l'accent sur l'octroi d'une priorité au travail du GE, et le délégué des Etats-Unis a souligné le besoin d'accroître les ressources affectées au CST. Le G-77/Chine a recommandé, entre autre, que des ressources soient fournies aux groupes spéciaux sur les questions particulières. La France a fait objection à l'accroissement du nombre de réunions intersessions. S'agissant de la désignation des points focaux nationaux du CST, plusieurs pays ont appelé à l'utilisation des organes de coordination disponibles et à l'évitement de la prolifération des structures institutionnelles.

Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité de considérer deux thèmes émergents: la création d'un groupe d'action sur l'énergie renouvelable; et l'impact de la criminalité et des conflits sur l'environnement. La Tanzanie, appuyée par le Kenya et Belize, a suggéré d'établir un groupe de travail spécial sur le climat et l'érosion des sols.

L'OMM, appuyée par plusieurs pays, a proposé un libellé étayant son offre d'organiser un séminaire sur l'impact de la variabilité et de l'évolution climatique sur l'érosion des sols. Le G-77/Chine, contré par l'UE, a suggéré l'insertion d'une référence aux UCR dans le projet de décision.

Au cours de la plénière de la CdP du vendredi 28 octobre, l'OMM a souligné qu'il n'y aurait, pour le Secrétariat de la CCD, aucune implication financière associée au séminaire international sur le climat et l'érosion des sols. Après avoir détaillé les responsabilités de l'OMM et du CST et convenu de divers amendements mineurs, la plénière a adopté le projet de décision.

Décision Finale: Dans la décision (ICCD/COP(7)/L.11/Rev.2), la CdP-7 décide que le thème prioritaire du CST serait les effets des variations climatiques et des activités humaines sur l'érosion des terres. Elle accueille favorablement l'offre de l'OMM d'organiser et de financer, en 2006, un séminaire international sur l'impact des changements climatiques sur l'érosion des sols, demande que les résultats soient présentés à la CdP-8, et invite le CST à aider au rassemblement d'experts pour le séminaire. Elle encourage les parties et les organisations accréditées à élaborer des rapports sur ce thème et à les transmettre au Secrétariat, décide que les travaux sur les repères et les indicateurs constituent l'activité la plus urgente de la période des deux prochaines années, et encourage les parties à travailler les autres domaines prioritaires du CST, notamment la mise en place d'une stratégie de communication et d'information (THEMANET) et l'élaboration d'une méthode d'évaluation intégrative des problèmes de la pauvreté et de l'érosion des terres.

REPERES ET INDICATEURS: Mercredi 19 octobre, le Comité a examiné des repères et indicateurs (ICCD/COP(7)/CST/6). Le Secrétariat a rappelé le travail déjà accompli, en particulier, le cadre méthodologique contenu dans le document ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1.

Les délégués ont plaidé pour une utilisation appropriée et élargie des indicateurs et des repères et ont mis en relief la nécessité de ressources et de lignes directrices pour la mise en application des indicateurs dans les pays en développement. L'UE, appuyée par plusieurs participants, a souligné l'importance de l'impact des indicateurs socioéconomiques. Le Canada a introduit un libellé additionnel élaborant sur les demandes adressées par le CST au GE, au sujet des repères et indicateurs, dont la plupart bénéficiaient du soutien d'autres délégués. Les délégués ont accepté une proposition, avancée par le G-77/Chine, d'ajouter une demande à l'intention du Secrétariat de faciliter l'assimilation et l'élaboration de repères et d'indicateurs spécifiques aux régions/pays.

Un projet de décision concernant ce point a été élaboré et émis jeudi 20 octobre, et adopté par le CST.

Décision Finale: Dans la décision (ICCD/COP(7)/L.12/Rev.2), la CdP-7 demande au Secrétariat, en collaboration avec les acteurs pertinents, de faciliter l'assimilation et l'élaboration de

repères et d'indicateurs spécifiques aux pays, et encourage leur large utilisation. Elle demande au CST, à travers le GE, d'élaborer les lignes directrices concernant leur utilisation dans l'élaboration des rapports nationaux, et demande également au GE d'accorder une haute priorité à ce travail, y compris une attention particulière aux aspects socioéconomiques et biophysiques, et de présenter, à travers le CST, un rapport final à la CdP-8. La CdP encourage également les parties à élaborer et à utiliser des indicateurs pour l'évaluation des progrès accomplis dans l'application de la Convention.

SAVOIR TRADITIONNEL: Mercredi 19 octobre, le CST a examiné la question des savoirs traditionnels (ICCD/COP(7)/CST/5). Le Secrétariat a distribué une publication, "Promotion du Savoir Traditionnel," qui contient les résultats des deux groupes de discussion spéciaux. L'Italie, appuyée par l'Inde et Cuba, a annoncé sa proposition d'établir un réseau des institutions, des organes et des experts opérant dans le domaine du savoir traditionnel. Le CRULAC a proposé d'établir un réseau des programmes thématiques (RPT) axés sur les meilleures pratiques et le savoir traditionnel, et a suggéré son élargissement aux autres régions, et l'UNESCO a donné un aperçu sur son travail dans le domaine de la protection du savoir traditionnel.

Le débat autour de ce sujet a eu lieu dans des consultations officielles tenues mercredi 19 et jeudi 20 octobre. Les délégués ne sont pas parvenus à s'accorder sur l'élaboration d'un inventaire des savoirs traditionnels, et les libellés pertinents ont été placés entre crochets. Vendredi 21 octobre, le CST a examiné le projet de décision contenant des libellés crochétés (ICCD/COP(7)/L.13), élaboré dans les consultations officielles. Le Brésil et le Canada, contrés par l'UE, ont proposé pour les libellés crochétés figurant dans le paragraphe opératif, des alternatives appelant à l'élaboration d'inventaires des savoirs traditionnels. Le consensus n'ayant pas été atteint, le paragraphe contenant des libellés crochétés a été supprimé. S'agissant de la protection du savoir traditionnel, l'insertion d'un nouveau paragraphe a été proposé et approuvé. Le projet de décision a été adopté par le CST, tel qu'amendé.

Décision Finale: Dans la décision concernant le savoir traditionnel (ICCD/COP(7)/L.13/Rev.2), la CdP prend note des progrès accomplis dans le cadre du Système Iconographique et de l'Utilisation Innovante des Savoirs Traditionnels, présenté durant la septième session du CST, et encourage les Parties à développer des initiatives en faveur des savoirs traditionnels. Elle invite également les parties à protéger, à promouvoir et à utiliser les savoirs traditionnels, en y impliquant les experts et les communautés locales, et à impulser l'intégration des connaissances traditionnelles et modernes relatives à la lutte contre la désertification.

AMELIORATION DE L'EFFICACITE ET DE

L'UTILITE DU CST: Mardi 18 octobre, le Comité a examiné la question de l'amélioration de l'efficacité et de l'utilité du CST (ICCD/COP(7)/CST/3, Add.1 et 2). Un rapport intermédiaire du Groupe d'Experts (GE), mettant l'accent sur les points forts et les points faibles des rapports nationaux et sur les progrès accomplis sur les questions thématiques, a été présenté par David Mouat (Etats-Unis), Président du GE.

Le débat s'est focalisé: sur les activités prioritaires et le programme de travail du GE; sur les progrès accomplis dans le cadre des questions thématiques; sur les thèmes émergents émanant de l'examen des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux; et sur l'utilité de ces programmes pour la mise en application de la Convention. Les délégués ont, d'une manière générale, applaudi le travail des experts, soulignant les résultats des troisième et quatrième réunions du GE. Des suggestions ont été présentées au sujet: de l'amélioration des contributions scientifiques de la CCD; du financement du GE et de sa dotation d'un profil élevé; du classement par ordre prioritaire des thèmes de ses travaux à venir; et de l'amélioration de l'interaction avec les experts.

Un projet de décision (ICCD/COP(7)/L.14) a été distribué jeudi 20 octobre. Au cours du débat, l'UE a suggéré de commander une étude du rôle futur de la science et de la technologie dans la mise en



application de la CCD, et, de recommander sur sa base, les travaux futurs du GE, et a abordé la question du remplacement des membres non actifs du GE et de son Président.

La proposition du Secrétariat d'établir un Programme de Bourses Universitaires de la CCD (ICCD/COP(7)/CST/INF.1) a occupé une place préminente dans les négociations. L'UE, avec la Norvège, a fait objection à la proposition, mentionnant l'insuffisance des données et l'absence de clarté concernant les sources de financement. Le G-77/Chine a insisté que le programme faciliterait la formation et le renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre l'érosion des terres, et que le financement serait fourni par des sources privées. Le CST n'est pas parvenu à résoudre les divergences autour de ce paragraphe.

Le débat sur ce point s'est poursuivi en plénière, vendredi 28 octobre, l'Argentine, le Maroc, Belize et d'autres membres du G-77/Chine appelant la CdP à apporter son appui, au moins à "l'idée" du Programme de Bourses Universitaires. Un texte de compromis avancé par l'UE a été amendé par le G-77/Chine, et la décision a été adoptée.

Décision Finale: Dans la décision (ICCD/COP(7)/L.14/Rev.2), la CdP-7 demande au GE de poursuivre la conduite de ses activités prioritaires, y compris en conjonction avec les domaines prioritaires du CST – élaboration d'une stratégie de communication et d'information (THEMANET), d'une stratégie de lutte contre l'érosion des terres et la pauvreté, et de repères et indicateurs, et de soumettre un rapport au CST, à la CdP-8. La décision proroge le mandat du GE de décembre 2006 jusqu'à la huitième session du CST, demande au Bureau du CST de réexaminer les fonctions et le travail du GE et de présenter un rapport à la CdP-8, et demande le remplacement des membres non actifs du GE. Elle accueille favorablement l'idée d'un Programme de Bourses Universitaires de la CCD, et invite le Bureau du CST à établir le besoin d'un Programme de Bourses Universitaires particulier à la CCD, en tenant compte des programmes de bourses universitaires disponibles et des rapports d'autoévaluation des capacités nationales, et demande au Bureau du CST d'établir les priorités et d'élaborer un programme de bourses, pour examen à la CdP-8. Elle demande également au Secrétariat de présenter à la CdP-8 un rapport sur l'application de cette décision.

LIAISON AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LA COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE: Jeudi 20 octobre, le CST a examiné la liaison avec les organisations internationales et la communauté scientifique (ICCD/COP(7)/5 et Add.1). Les délégués ont débattu de deux sujets: l'actuel Programme de Travail Conjoint de la CDB et de la CCD sur la Biodiversité des Terres Sèches et Sub-humides, et les conclusions du Séminaire de Viterbe sous le thème "Forêts et Ecosystèmes Forestiers: Promotion de la Synergie dans l'Application des Trois Conventions de Rio," organisé conjointement par la CCD, la CBD et l'UNFCCC, en 2004. Aucune décision n'a été adoptée sur ce point.

CREATION DE GROUPES D'EXPERTS SPECIAUX: Jeudi 20 octobre, le CST a examiné la question de la création de groupes de discussions spéciaux, en fonction des besoins, avec leurs mandats et modalités de travail (ICCD/COP(7)/CST/4). Le Secrétariat a signalé qu'il n'y a pas de documents d'informations générales concernant ce point de l'ordre du jour et que des données pertinentes figurent dans le rapport du Bureau du CST. L'Argentine, au nom du G-77/Chine, a déclaré que le CST devrait disposer de suffisamment de moyens pour financer les groupes d'experts, et que les groupes ne doivent pas venir remplacer le Fichier des Experts Indépendants, mais plutôt compléter leur travail. Après concertations, il a été décidé qu'aucune décision ne sera adoptée sur ce point.

FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL DU CST: Jeudi 20 octobre, le CST a procédé à l'examen du futur programme de travail du CST. Les recommandations du Bureau concernant ce point et figurant dans le document ICCD/COP(7)/CST/4, ont été présentées par le Secrétariat. Les délégués ont suggéré de classer par ordre de priorité les principaux thèmes du futur programme de travail. Des sujets particuliers ont été suggérés, notamment: la poursuite des travaux sur la question de l'érosion des sols; la vulnérabilité et la

mise en valeur; et, les repères et indicateurs. La proposition d'examiner les interconnexions entre les changements climatiques et la désertification a reçu un large soutien. Cuba a suggéré d'ajouter la vulnérabilité des petits Etats insulaires en développement. Les points soulevés ont été intégrés dans la décision concernant le programme de travail du CST (ICCD/COP(7)/L.11/Rev.2).

QUESTIONS DIVERSES: Le CST a examiné les "Questions Diverses," jeudi 20 octobre. Deux sujets ont été abordés: l'initiative du Secrétariat d'établir un Programme de Bourses Universitaires de la CCD (ICCD/COP(7)/CST/INF.1), et la considération des voies et moyens de promouvoir le transfert du savoir-faire et des technologies relatives à la lutte contre la désertification et/ou l'atténuation des effets de la sécheresse, ainsi que la promotion des échanges d'expériences et d'informations entre les parties et les institutions et organisations intéressées (ICCD/COP(7)/CST/INF.2).

Au sujet du Programme de Bourses Universitaires, les délégués des pays en développement ont souligné la nécessité du renforcement des capacités dans les domaines particuliers relatifs à la mise en application de la Convention, et ont applaudi l'initiative du Secrétariat d'établir un Programme de Bourses Universitaires. L'UE et la Norvège ont souhaité éclaircir le point de savoir si un projet de décision peut être élaboré sur la base du document d'information.

Aucune décision n'a été adoptée concernant les deux sujets mentionnés ci-dessus. Le libellé portant sur le Programme de Bourses Universitaires de la CCD a été intégré dans la décision consacrée à l'amélioration de l'efficacité et de l'utilité du CST (ICCD/COP(7)/L.14/Rev.2).

COMITE SUR L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION

Le président Mohamed Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie) a ouvert la session mardi 18 octobre. Le Comité a adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (ICCD/CRIC(4)/1) sans amendement. Les délégués suivants ont été nommés et élus sans acclamation au poste de Vice-présidents du CRIC: Bongani Masuku (Swaziland), pour le Groupe Africain; Bulat Bekniyazov (Kazakhstan), pour le Groupe Asiatique; Evgeny Gorshkov (Fédération de Russie), pour l'ECO; et, Giselle Beja (Uruguay), pour le GRULAC.

Le CRIC s'est réuni du mardi 18 octobre au jeudi 27 octobre, pour se pencher sur: l'évaluation de l'application de la CCD; le MM; l'examen des données disponibles concernant le financement de la CCD; et, le programme de travail de la CRIC-5. Un groupe de contact sur l'examen de l'application de la convention, a été établi mardi 18 octobre. Jeudi 27 octobre, le CRIC a approuvé ses projets de décisions, lesquels ont été adoptés par la plénière, vendredi 28 octobre.

ÉVALUATION DE L'APPLICATION DE LA CCD: Le CRIC a examiné l'évaluation de l'application de la Convention le mardi 18 et le mercredi 19 octobre, et le jeudi 27 octobre.

Mardi 18 octobre, le Président du CRIC, El Ghaouth, a introduit le document ICCD/CRIC(4)/3, contenant le rapport concernant l'amélioration de l'application. Il a suggéré, et les délégués ont accepté, que le point de l'ordre du jour consacré à l'évaluation générale des activités du Secrétariat et des progrès accomplis par les pays touchés Parties, dans la mise en application de la Convention (ICCD/CRIC(4)/2) soit déferé à la GC. Le Président El Ghaouth a établi un groupe de contact sur l'examen des projets de décisions concernant l'évaluation de l'application, et a désigné Ostadinma Anaedu (Nigeria), son Président.

Le groupe de contact s'est réuni régulièrement du 18 au 27 octobre 2005, pour le traitement de ce point, et a élaboré les cinq projets de décisions suivants.

Renforcement de l'application de la Convention en Afrique: Le débat du groupe de contact s'est centré sur les questions de savoir si les pays industrialisés Parties devaient être sollicités de mettre à disposition "toutes les données" ou juste "les données" concernant les dépenses financières relatives à la CCD, et s'il fallait "demander" ou simplement "inviter" le FEM à fournir un soutien



aux programmes d'action nationaux. Le texte de compromis auquel la discussion a abouti favorise cette dernière option. Le projet de décision a été adopté par le CRIC sans amendements.

Décision Finale: Dans la décision finale (ICCD/COP(7)/L.1/Rev.1), la CdP appelle les pays africains Parties à adopter une gamme de suggestions portant sur le renforcement des capacités et sur l'application de la Convention, tout en encourageant les pays industrialisés à mieux répondre aux requêtes de financement des efforts fournis dans le cadre de la lutte contre la désertification dans cette région.

Examen des ajustements nécessaires au processus d'élaboration: Le groupe de contact a négocié le point de savoir si le CST devait jouer un rôle dans la canalisation des ressources vers les objectifs associés à la lutte contre l'érosion des sols. Le texte de compromis auquel les discussions ont abouti appelle le MM à jouer ce rôle et à élaborer un document résumant les options offertes pour le financement de la poursuite de ces objectifs.

Décision Finale: Dans la décision finale (ICCD/COP(7)/L.2/Rev.1), la CdP encourage l'élaboration des PAN, et encourage également le CST à poursuivre les efforts dans le domaine des repères et indicateurs.

Amélioration des procédures de communication et de soumission des rapports: La discussion a tourné autour du mandat proposé pour le groupe de travail devant être créé pour l'élaboration de procédures nationales normalisées en matière de communication des données, et de la question de savoir si la création de ce groupe allait être assujettie à la fourniture de fonds supplémentaires. Il a été proposé qu'en vue de baisser les coûts, le groupe devrait utiliser la communication électronique pour la facilitation du débat. Toutefois, les pays en développement ont indiqué que cela serait problématique en raison du manque de capacités.

Décision Finale: Dans la décision finale (ICCD/COP(7)/L.3/Rev.2), la CdP appelle à la création d'un groupe de travail spécial chargé de débattre de la normalisation des procédures de communication des données. Le groupe communiquera principalement par voie électronique et se réunira en conjonction avec d'autres réunions préexistantes, à moins qu'un financement supplémentaire soit mis à disposition.

Mobilisation des ressources pour la mise en application: Des réserves importantes soulevées par les pays industrialisés ont concerné l'insertion de l'appel à la poursuite des projets pilotes là où ils se sont couronnés de succès (ICCD/COP(7)/L.4/Rev.2). Des négociations officieuses ont résolu ces réserves et d'autres questions, et le projet de décision a été adopté par le CRIC.

Décision Finale: Dans la décision finale (ICCD/COP(7)/L.4/Rev.1), la CdP invite les pays en développement Parties touchés, et d'autres Parties couvertes par les Annexes d'Exécution Régionales, et leurs partenaires multilatéraux, à assurer des liens clairs entre l'intégration des PAN, les efforts de lutte contre la désertification et le financement.

Collaboration avec le FEM: Les délibérations autour de ce sujet se sont avérées plus contentieuses que celles qui ont été menées autour d'autres décisions relatives au CRIC. Les demandes formulées par plusieurs groupes, de négocier les termes du ME entre la CCD et le FEM, annexé à cette décision, ont été refusées, le motif étant que l'accord a déjà été approuvé par le FEM. Le débat a été ensuite axé sur la formulation à utiliser à propos du FEM. Les divergences d'opinion provenaient des conceptions variées de la relation entre les deux institutions et de la question de savoir s'il était plus approprié de "lui demander" ou de "l'inviter" à entreprendre les actions. Le projet de texte de compromis auquel les débats ont abouti a favorisé cette dernière option, encouragée par l'UE, les Etats-Unis et d'autres, pour la plupart des paragraphes opérationnels, et a restreint l'invitation adressée aux donateurs, d'œuvrer pour la réussite de la reconstitution de fonds du FEM, par les mots "si possible." Le projet de décision a été soumis au CRIC le jeudi 27 octobre. Le G-77/Chine a appelé à un libellé plus directif. Toutefois, le projet de décision a été approuvé par le CRIC, tel quel.

Décision Finale: Dans la décision finale (ICCD/COP(7)/L.5/Rev.1), la CdP établit sa relation avec sa désignation du mécanisme de financement à travers l'adoption d'un ME conclu avec le FEM, et

invite les deux parties à l'appliquer. La décision invite également le FEM à tenir "dûment" compte des décisions prises par la CdP dans le cadre du financement des activités et de l'invitation des donateurs à œuvrer, "si possible," pour la réussite de la reconstitution de fonds du FEM.

MECANISME MONDIAL: Ce point de l'ordre du jour (ICCD/CRIC(4)/3) a été examiné au sein du CRIC, mardi 18 et mercredi 19 octobre. Mardi, un rapport sur les activités du MM a été livré par le Directeur Général du MM, Christian Mersmann. Le rapport a souligné qu'en vue de s'assurer des ressources, la CCD doit s'adapter au cadre en évolution du financement international, et a appelé les institutions financières à intégrer le financement des activités de la CCD.

Dans le débat qui a suivi, la plupart des délégués ont apporté leur appui au document et au MM en général, et plusieurs pays en développement ont suggéré que ce dernier devrait être plus actif dans ses efforts.

Mercredi, les délégués ont poursuivi l'examen de ce point de l'ordre du jour. Plusieurs pays touchés par la désertification ont fait état des activités qui ont été habilitées par le MM, mais d'autres ont mentionné qu'ils n'ont pas encore bénéficié de son soutien. Plusieurs pays ont mentionné la nécessité de communiquer l'importance de la désertification en tant que problème mondial, et le potentiel de la CCD de le traiter.

Le Président El Ghaouth a suggéré, et les délégués ont accepté, de référer ce point de l'ordre du jour à des consultations officieuses. Aucun projet de décision particulier n'a été élaboré sur ce sujet, bien que le MM ait été mentionné fréquemment dans les décisions concernant l'examen de la Convention, et notamment dans la décision concernant la mobilisation des ressources (ICCD/COP(7)/L.4/Rev.2). Dans cette décision, la CdP demande au MM d'intensifier ses interactions avec les institutions financières internationales.

EXAMEN DES DONNEES DISPONIBLES CONCERNANT LE FINANCEMENT DE LA CCD: Le CRIC a examiné ce point de l'ordre du jour (ICCD/CRIC(4)/5), le mercredi 19 octobre. Le Secrétariat a indiqué que le projet de Mémoire d'Entente entre le FEM et la CCD a été soumis à la CdP-7, pour examen, et a affirmé que les relations entre la CCD et le FEM se sont améliorées.

Certains délégués ont mis l'accent sur les difficultés rencontrées par nombre de pays dans l'accès au financement du FEM destiné aux activités ayant trait à la CCD, et ont précisé que de nombreux pays appellent à la suppression des conditions imposées au financement des projets et à l'affectation de fonds plus importants au PO 15. En réponse aux points soulevés, le FEM a encouragé les pays candidats à établir des liens clairs avec les PAN dans leurs propositions de projets.

Les résultats des délibérations ont été reflétés dans la décision concernant la collaboration avec le FEM (ICCD/COP(7)/L.5/Rev.2).

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CRIC-5: Le CRIC a examiné ce point de l'ordre du jour jeudi 27 octobre, et à titre officieux, au cours des sessions du groupe de contact consacré à l'examen de la Convention.

Décision Finale: Dans la décision finale (ICCD/COP(7)/L.16), la CdP décide d'intégrer les points suivants: l'évaluation de l'application de la Convention et de ses dispositions institutionnelles; la considération des ajustements nécessaires au processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action; l'examen des données disponibles concernant la mobilisation et l'utilisation des ressources financières; la considération des voies et moyens de promouvoir le transfert du savoir-faire et des technologies; et, l'amélioration des procédures de communication des données.

GROUPE SPECIAL D'EXPERTS

Un Groupe Spécial d'Experts, de Composition Non Limitée, a été établi pour examiner les procédures et les mécanismes institutionnels pour la résolution des questions qui pourraient être soulevées au sujet de l'application de la Convention, et les procédures d'arbitrage et de conciliation, conformément aux Clauses 27



et 28 de la Convention (ICCD/COP(7)/9). Le groupe s'est réuni mercredi 26 et jeudi 27 octobre. Toutefois, à cause du nombre limité d'experts présents, le groupe n'a pas achevé son travail.

Un projet de décision a été élaboré à l'effet d'une nouvelle réunion du Groupe Spécial d'Experts, de Composition Non Limitée. La décision (ICCD/COP(7)/L.21) a été adoptée par la plénière le samedi 29 octobre à 10 h du matin.

Décision Finale: Dans la décision finale, la CdP décide, aux fins d'appliquer les Clauses 27 et 28 de la Convention, de réunir à nouveau, durant la huitième session, le Groupe Spécial d'Experts, de Composition Non Limitée, pour examiner d'autres mécanismes institutionnels pour la résolution des questions ayant trait à la mise en application, et les annexes consacrées aux procédures d'arbitrage et de conciliation, et de faire des recommandations. Elle demande au Secrétariat d'élaborer de nouveaux documents de travail concernant ces sujets.

PLÉNIÈRE DE CLOTURE

Vendredi matin 28 octobre, la plénière s'est réunie pour examiner les rapports du CST, du CRIC et de la GC, et pour adopter les décisions. En raison des négociations en cours sur les questions du programme et budget, du rapport de l'UIC et des UCR, la plénière de clôture a subi deux longues suspensions, le vendredi 28 octobre de 13 h à 23 h, et le samedi de 0 h 45 à 9 h du matin.

Au cours de la plénière nocturne du vendredi 28 octobre, le Président Musyoka a introduit une décision exprimant de la gratitude à l'endroit du gouvernement et du peuple du Kenya, laquelle décision a été adoptée par acclamation (ICCD/COP(7)/L.33). Une décision concernant les dates et lieu de la CdP-8 a été introduite et adoptée sans amendement (ICCD/COP(7)/L.29). La CdP-8 se tiendra à l'automne 2007 en Espagne. Les détails concernant les dates et lieu précis seront convenus en concertation avec le Bureau de la CdP. Une autre décision, concernant les dates et lieu de la CRIC-5 a également été introduite et adoptée sans amendement (ICCD/COP(7)/L.31). La CRIC-5 se tiendra en septembre 2006, en Argentine.

Le Rapport de la sixième Table Ronde des Parlementaires, figurant dans la Déclaration des Parlementaires (ICCD/COP(7)/L.15/Rev.1), qui s'est déroulée à Nairobi les 25 et 26 octobre 2005, a été introduit et adopté. En résultat de la Table Ronde, la Déclaration de Nairobi (ICCD/COP(7)/L.32) a été introduite. La plénière a adopté la décision, avec la Déclaration annexée, sans amendement. Le rapport du Comité de Vérification des Pouvoirs a été adopté (ICCD/COP(7)/12).

Lorsque la plénière s'est réunie de nouveau, samedi matin 29 octobre, les délégués ont adopté les décisions concernant le programme et budget, le rapport de l'UIC et le rapport de la CdP-7 (ICCD/COP(7)/L.28).

Dans ses remarques de clôture, le Secrétaire Exécutif de la CCD, Diallo, a remercié les délégués pour leur contribution au processus. Le G-77/Chine a exprimé son insatisfaction à l'égard des résultats de la CdP-7 et a mis en garde contre les graves conséquences économiques et sociales mondiales qui risquent de découler d'un traitement inadéquat de la désertification. Le Groupe Africain a appelé à la coopération internationale et des actions sur le terrain pour l'application de la CCD. L'UE a mis en exergue les résultats de la réunion et a appelé les parties à entreprendre des actions de suivi.

Clôturant la CdP-7, le Président Musyoka a remercié les délégués et a appelé à la poursuite de la mise en application de la Convention. Il a clôturé la réunion le samedi 29 octobre à 10 h 45 du matin.

BREVE ANALYSE DE LA CDP-7

“Lorsque les éléphants se battent, c'est l'herbe qui en pâtit.”
Proverbe africain.

Dans leurs interventions tout au long de la CdP-7, de nombreux délégués ont évoqué l'historique de la Convention, étalé sur les dix dernières années, et ont encouragé l'ensemble des Parties à faire de cette Conférence des Parties particulière un tournant décisif. Ils ont argué qu'en dépit de la longue transition de la CCD, de la phase de

conscientisation à la phase d'application, la plupart des pierres de l'édifice, cruciales pour le succès de l'entreprise, sont désormais en place. Ces éléments englobent 81 programmes d'action nationaux, l'expansion de la diffusion des cas de réussite en matière de lutte contre la désertification, les synergies établies avec les conventions sœurs de la CCD, l'initiative 'TerrAfrique', le mémorandum d'entente avec le FEM – et sont perçus comme autant d'accomplissements importants. Le récent appel du Sommet Mondial à la fourniture de ressources financières adéquates et prévisibles pour le traitement de la désertification et de l'érosion des terres, a été un signal politique bienvenu. La communauté internationale semble réaliser de plus en plus que les Objectifs du Millénaire pour le Développement ne peuvent pas être concrétisés sans s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté rurale, qui est due, dans une large mesure à l'avancée de la désertification et de la sécheresse.

Ainsi, il y avait de quoi espérer voir la CdP-7 servir de moment propice à une percée à plein régime vers les grands objectifs établis par les pères fondateurs de la CCD. En effet, le thème de la conférence – Combattre la désertification pour s'assurer de moyens de vivre durables – a fait naître l'espoir que les 191 Parties de la Convention se préparaient désormais à opérer un grand tournant et à passer à la concrétisation, en capitalisant sur les accomplissements de la CCD et en s'accordant sur des objectifs spécifiques inscrits dans des calendriers précis, pour la période à venir.

Toutefois, au moment où les délégués aux yeux chassieux, quittaient chancelants, les salles de réunion, samedi matin, après une session éreintante qui a duré toute la nuit, il n'y avait pas trace de jubilation. La morosité et la colère qui ont imprégné les salles de conférence, le dernier jour de la session, se sont avérées impossibles à dissiper, au moment où les délégués s'affrontaient sur le budget de la CCD, sur les recommandations de l'Unité d'Inspection Conjointe (UIC) et les unités de coordination régionales. Même la Déclaration de Nairobi, proposée en dernière minute par le pays hôte, le Kenya, et adoptée par acclamation, n'a pas réussi à relever le moral des négociateurs.

Cette brève analyse explore les causes sous-jacentes des résultats de la CdP-7, tels qu'ils ont émergé de cette session de deux semaines souvent difficile.

UNE CONVENTION POUR LA VIE?

“C'est une convention pour la vie!” s'est exclamé, non sans passion, un participant non gouvernemental. En effet, la CCD est souvent perçue comme étant une convention des petites gens, la seule traitant directement des besoins des pauvres des zones rurales du monde en développement, et un outil crucial pour la lutte contre la pauvreté partout dans le monde. Ces traits comptent, à ne point douter, parmi les points forts de la Convention. Ils constituent également ses points faibles. A l'image d'une semi-remorque lourdement chargée, patinant sur les dernières longueurs de la Limuru Road vers Gigiri, la Convention semble être en train de serpenter une montée sans avoir desserré le frein à main, les yeux du conducteur rivés sur la jauge du carburant pratiquement épuisé.

La question qui revenait sans cesse dans les salles de conférence était pourquoi la CCD n'est pas en train d'avancer à un rythme vif? Il y a aux yeux de la majorité des participants, plusieurs raisons à cela, qui ont été réaffirmées par la CdP-7. La vérité simple est: que la CCD est la seule convention multilatérale conduite par les pays en développement, que l'érosion des sols n'est pas un sujet prioritaire pour les gouvernements donateurs, et que le souffle brûlant du désert n'est pas facilement ressenti par le public prospère des pays riches du Nord. A cela vient s'ajouter la méfiance persistante des donateurs à l'égard du Secrétariat de la CCD. Par sa nature même d'instrument focalisé sur la pauvreté, la Convention n'a pas encore répandu sa culture de confrontation politique. La réclamation constante de ressources financières supplémentaires est, selon certains délégués, irréaliste et contreproductive. Ils ont mis en exergue le fait que le monde a changé et que les flux de l'aide publique au développement sont de plus en plus remplacés par des accords de partenariat bilatéraux qui permettent un contrôle plus étroit des bénéficiaires par les donateurs. Cela n'est ressenti, nulle part, de manière aussi poignante qu'au sein de la CCD.



“DESOLE, PAS D'ESSENCE AUJOURD'HUI”

La mise en garde désespérée émise par la Jamaïque, au nom du G-77/Chine, au cours de la plénière de clôture – “On ne récolte que ce que l'on sème!” – n'était pas réaction exagérée. Le Groupe a placé la responsabilité de l'échec de la CdP carrément sur les pays riches donateurs, principalement les Etats-Unis et l'UE. Les délégués des pays en développement ont parlé de signes de mauvais augure dans l'attitude de négociation de ces derniers, entaillant les projets ou les rapetissant pour des raisons obscures, comme ils l'ont fait avec le programme inoffensif de bourses universitaires prôné par le Secrétariat. La bataille nocturne débiliteuse menée autour du budget du Secrétariat a abouti à sa réduction de 30% en termes réels. Selon un délégué mécontent, cela a été une démonstration éclatante de la volonté cachée des donateurs “de saigner la convention jusqu'à la mort.”

En effet, certains participants ont estimé qu'il y avait, dans le rapport de l'UIC sur les activités du Secrétariat et son rôle pour l'avenir de la Convention, beaucoup plus de choses qu'en apparence. Alors que le G-77/Chine y ont vu un programme de la CDD clairement formulé, pour les années à venir, pour la plupart des pays industrialisés, il n'était qu'un simple point de départ, devant servir à bâtir lentement un ensemble d'orientations stratégiques pour la décennie à venir.

Les conséquences de la non fourniture du financement adéquat à un instrument conçu pour héler des millions de vie hors de la négligence et de misère, ont une large portée et ont une incidence sur des pays touchés autres que ceux en développement. A entendre certains pays touchés membres de l'Annexe V (Europe Centrale et orientale), ont est tenté de conclure qu'ils sont également mis de côté dans le ruée vers les fonds.

LE SECRETARIAT

C'est un secret connu de tous que la critique des performances du Secrétariat est derrière la proposition avancée par la Norvège, au nom de plusieurs membres du groupe JUSSCANNZ, d'établir une procédure régissant la sélection du Secrétaire Exécutif. Hama Arba Diallo, chef du Secrétariat assiégé de la CCD, n'a pas semblé perturbé par la démarche, suspectée par le G-77/Chine, d'être un vaste complot contre la Convention où même, aux yeux de certains, “une revanche” pour la CdP-6 politisée, conduite à la Havane. Pour être équitable à l'égard des parrains de la démarche, l'appel à davantage d'ordre et de transparence dans la sélection du futur chef responsable (le mandat de Diallo n'expirera pas avant 2007) a semblé sensé. Que les mises en garde aient été justifiées ou non, le refus du G-77/Chine de même discuter de ce point n'a pas été justifié par des arguments convaincants. Mais une suspicion acariâtre est restée dans l'esprit de certains participants à l'égard des accusations déblatérées contre le Secrétariat. Ils ont estimé que l'évocation de “dépenses exagérées,” de “manque de transparence,” ou “d'engagement dans des activités outrepassant son mandat,” relevait d'une démarche de diversion, visant à couvrir un dessein non avoué de dénigrer la Convention. A leurs yeux, la proposition concernant la sélection et les propositions de réduire les effectifs de la CCD, visent à montrer que c'est le Secrétariat, et non la réticence des donateurs à financer adéquatement la Convention, qui constitue la principale pierre d'achoppement qui entrave la progression. Ce point de vue a été vigoureusement contesté par les gouvernements donateurs, qui ont insisté que le classement des priorités, l'intégration de la lutte contre la désertification dans les plans de développement, la diffusion des histoires de réussite, une meilleure science et un Secrétariat efficace et transparent, sont les leviers qui garantiront le bon fonctionnement de la CCD.

UN ROLE POUR LA SOCIETE CIVILE

Les participants avaient des sentiments mitigés concernant la contribution des ONG à la CdP. La faiblesse de l'implication des ONG a été un autre point faible de la CCD. A l'évidence, la Convention a besoin d'un soutien beaucoup plus important de la part de la société civile, et la plupart des délégués ont estimé que le Secrétariat a eu raison dans ses efforts visant à promouvoir la participation des ONG des pays en développement. Le dialogue avec les ONG visait à insuffler une énergie supplémentaire dans le

processus, et a permis d'enrichir le débat par les vues des “communautés de base.” En effet, certaines déclarations ont donné l'impression que les ONG sont prêtes à remplir le vide laissé par les gouvernements réticents à mettre de leur cœur dans le traitement du problème de l'érosion des terres. Certaines d'entre elles sont allées jusqu'à demander un rôle dans les négociations et même l'engagement “d'actions alternatives.”

Cependant, le nombre total des ONG présentes à Nairobi était maigre, et la plupart d'entre elles venaient des pays du Sud. L'avant dernière journée de la conférence, les interventions de la société civile au cours du “dialogue ouvert” qui a fait l'objet d'une grande publicité, se sont adressées à une salle de conférence étrangement vide.

LES SYNERGIES ENTRE LES CONVENTIONS SŒURS

La CCD est souvent comparée à ce qu'on appelle “les Conventions de Rio,” sur les changements climatiques et la biodiversité. La proposition que l'UNFCCC, la CDB et la CCD sont liées entre elles de manière inhérente, favorise leur renforcement mutuel. Mais, alors que les deux premières, comme l'a fait remarquer un délégué, “obtiennent de l'argent, sur un simple claquement des doigts,” le financement de la CCD est le seul à empirer. L'insistance grandissante des pays industrialisés à traiter la désertification en étroite connexion avec les deux autres conventions, pourrait signifier, selon un observateur averti, que la lutte contre les changements climatiques et la protection de la biodiversité seront tributaires des progrès accomplis par la CCD. En d'autres termes, elles marcheront ensemble ou s'effondreront ensemble.

UN TOURNANT DECISIF?

Nairobi a marqué un pas en arrière par rapport à la CdP-6 à La Havane, à la fois en termes de profil politique, d'assistance de haut niveau et de résultats concrets. Plus important encore, la CdP-7 a donné un coup sérieux aux espoirs d'avoir un programme de travail focalisé sur la lutte contre la pauvreté, adéquatement financé. Plusieurs des résultats attendus des nouvelles orientations et des thèmes choisis pour le futur dépendent du financement, et cette déconnexion hantera ceux qui sont appelés à mettre en application les décisions de la CdP-7.

Selon certains participants, la conférence de Nairobi a été l'une des CdP les plus conflictuelles auxquelles ils ont assisté. Elle a certainement mis à nu les divergences et ôté le voile sur les méfiances, les suspicions et les frustrations cachées. Il est intéressant de savoir qu'aucun délégué ne s'est déclaré satisfait du résultat de la CdP et que même pas ceux dont les positions ont prévalu à la fin, se sont dits épuisés et frustrés.

C'est dans ce sens que la CdP-7 peut être perçue comme un tournant décisif. La Convention est prise dans les courants politiques contradictoires du monde d'aujourd'hui, et, ni le Secrétariat – l'actuel et le fourbi – ni la focalisation scientifique incisive, ni les recommandations attentives des inspecteurs des Nations Unies, ni les histoires de réussite peuvent à eux seuls changer le cours des événements. Les programmes d'actions nationaux ambitieux et les modestes acquis réalisés par la CdP-7 resteront de “simples écrits,” à moins que toutes les parties de la CCD viennent à décider de faire preuve de volonté politique et d'essayer de mieux comprendre l'effrayante réalité à l'extérieur des salles de négociation.

REUNIONS A VENIR

NEUVIEME CONFERENCE DES PARTIES DE LA CONVENTION DE RAMSAR: La neuvième réunion de la Conférence des Parties de la Convention de Ramsar sur les Terres Humides se tiendra du 7 au 15 novembre 2005, à Kampala, en Ouganda. Pour plus de précisions, contacter: Ramsar Secretariat: tel: +41-22-999-0170; fax +41-22-999-0169; e-mail: ramsar@ramsar.org; internet: http://www.ramsar.org/index_cop9_e.htm

CONFERENCE DIVERSITAS SCIENCE OUVERTE: Cette conférence se tiendra du 9 au 12 novembre 2005, à Oaxaca, au Mexique. Le thème de la Conférence est “Intégration de la Science de la Biodiversité pour le Bien-être Humain.” Pour plus de



précisions, contacter: DIVERSITAS Secretariat; tel: +33-1-45-25-95-25; fax: +33-1-42-88-94-31; e-mail: info@diversitas-osc1.org; internet: http://www.diversitas-osc1.org/

REUNION INTERNATIONALE D'EXPERTS SUR LA "DETERMINATION DE LA PORTEE DU FUTUR ACCORD SUR LES FORETS": Cette réunion se tiendra du 16 au 18 novembre 2005, à Berlin, en Allemagne. L'objectif de cette Initiative Conduite par les Pays en soutien au Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) est d'apporter une contribution aux préparatifs de la FNUF-6. Pour plus de précisions, contacter: Marika Schinkel-Kleinke, Capacity Building International (InWent); tel: +49-34202-845-401; fax: +49-34202-845-777; e-mail: marika.schinkel-kleinke@inwent.org; internet: http://www.inwent.org/themen_reg/themen/umwelt/biodiversitaet/forests/index.en.shtml

HUITIEME CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES (CEM): La huitième réunion de la Conférence des Parties à la CEM se réunira du 16 au 25 novembre 2005, à Nairobi, au Kenya, sous le thème "En route pour 2010." Pour plus de précisions, contacter: UNEP/CMS Secretariat; tel: +49-228-815-2401; fax: +49-228-815-2449; e-mail: secretariat@cms.int; internet: http://www.cms.int/bodies/COP/cop8/cop8_mainpage.htm

SEMINAIRE REGIONAL SUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LES PLANS D'ACTION NATIONAUX EN MATIERE DE RECHERCHE POUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION: Cet atelier aura lieu du 22 au 24 novembre 2005, à Khartoum, au Soudan. Cette réunion examinera les expériences et tirera des enseignements des Programmes d'Action Nationaux en matière de Recherche et des travaux de recherche expérimentale entrepris dans le cadre des études de la Désertification présentées par les pays participants. Pour plus de précisions, contacter: Mukhtar Ahmed Mustafa, University of Khartoum, Sudan; tel: +249-13-329232; fax: +249-11-780295; internet: http://www.uofk.edu/con_work/desert2/desert2.htm

PREMIERE REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO ET ONZIEME CONFERENCE DES PARTIES DE L'UNFCCC: Programmée du 28 novembre au 9 décembre 2005, à Montréal, au Canada, la première Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (RdP-1) aura lieu en conjonction avec la onzième session de la Conférence des Parties (CdP-11) à la Convention-cadre sur les Changements Climatiques. Pour plus de précisions, contacter: UNFCCC Secretariat; tel: +49-228-815-1000; fax: +49-228-815-1999; e-mail: secretariat@unfccc.int; internet: http://unfccc.int/meetings/cop_11/items/3394.php

ANNEE INTERNATIONALE DES DESERTS & DE LA DESERTIFICATION: L'Assemblée Générale de l'ONU, à sa cinquante cinquième session, a proclamé l'année 2006, Année Internationale des Déserts et de la Désertification (AIDD). L'Assemblée Générale a invité les gouvernements et les divers partenaires à soutenir la célébration de cette année et d'améliorer la prise de conscience du public de la question de la protection de la diversité biologique et des communautés autochtones et locales touchées par ce phénomène. L'Assemblée Générale a désigné le Secrétaire Exécutif de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification, comme point focal de l'Année, en conjonction avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Fonds International pour le Développement Agricole et d'autres organismes pertinents des Nations Unies. Pour plus de précisions, contacter: UNCCD Secretariat; tel: +49-228-815-2800; fax: +49-228-815-2898; e-mail: secretariat@unccd.int; internet: http://www.unccd.int/

QUATRIEMES REUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE SUR L'ARTICLE 8(J) ET L'APA-4: La réunion du Groupe de Travail de la CDB sur Article 8(j) aura lieu du 23 au 27 janvier 2006, et la quatrième réunion du Groupe de Travail sur l'Accès et le Partage des Avantages aura lieu du 30 janvier au 3 février 2006, toutes deux à Granada, Espagne. Pour

plus de précisions, contacter: CBD Secretariat; tel: +1-514-288-2220; fax: +1-514-288-6588; e-mail: secretariat@biodiv.org; internet: http://www.biodiv.org/meetings/

SIXIEME FORUM SUR LES FORETS (FNUF-6): Cette réunion se déroulera du 13 au 24 février 2006, au siège des Nations Unies à New York. Elle cherchera à parvenir à des conclusions sur les questions qui n'ont pas été résolues à la FNUF-5. Pour plus de précisions, contacter: Elisabeth Barsk-Rundquist, UNFF Secretariat; tel: +1-212-963-3262; fax: +1-917-367-3186; e-mail: barsk-rundquist@un.org; internet: http://www.un.org/esa/forests

TROISIEME REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE POUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES ET HUITIEME CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (CDB): La troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que la Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la Prévention des Risques Biotechnologiques aura lieu du 13 au 17 mars 2006, à Curitiba, au Brésil. Elle sera suivie par la huitième réunion de la Conférence des Parties à la CDB, programmée du 20 au 31 mars 2006, également à Curitiba. Pour plus de précisions, contacter: the CBD Secretariat; tel: +1-514-288-2220; fax: +1-514-288-6588; e-mail: secretariat@biodiv.org; internet: http://www.biodiv.org/meetings/

QUATORZIEME SESSION DE LA COMMISSION SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE: Cette réunion aura lieu du 1^{er} au 12 mai 2006, au siège de l'ONU à New York. La CDD-14 entamera le second cycle du nouveau programme de travail de la Commission et procédera à l'examen des progrès accomplis sur les questions touchant à la pollution atmosphérique/de l'air, aux changements climatiques, à l'énergie et au développement industriel. Pour plus de précisions, contacter: UN DSD; tel: +1-212-963-2803; fax: +1-212-963-4260; e-mail: dsd@un.org; internet: http://www.un.org/esa/sustdev/

JOURNEE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT: La Journée Mondiale de l'Environnement sera célébrée, cette année, le 5 juin 2006 partout dans le monde. Le thème de l'édition 2006 de la Journée Mondiale de l'Environnement est "Les Déserts et la Désertification". Pour plus de précisions, contacter: Elisabeth Guilbaud-Cox, UNEP; tel: +254-20-623401/623128; fax: +254-20-623692/623927; e-mail: elisabeth.guilbaud-cox@unep.org; internet: http://www.unep.org/wed/2005/english/About_WED_2005/

PREMIERE SESSION DE L'ORGANE ADMINISTRANT LE TIRPGAA: La première session de l'Organe Administrant le traité International sur les Ressources Phytogénétiques destinées à l'Alimentation et l'Agriculture est prévue du 12 au 16 juin 2006, à Madrid, en Espagne. Cette réunion est organisée par la Commission de la FAO sur les Ressources Génétiques Destinées à l'Alimentation et à l'Agriculture, agissant en tant que Comité Intérimaire du Traité International. Pour plus de précisions, contacter: José Esquinas-Alcázar, CGRFA Secretary; tel: +39-6-570-54986; fax: +39-6-570-53057; e-mail: Jose.Esqinas@fao.org; internet: http://www.fao.org/ag/cgrfa/

CINQUIEME SESSION DU COMITE SUR L'EXAMEN DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (CRIC-5): La CRIC-5 se tiendra en septembre 2006, à Buenos Aires, en Argentine. Pour plus de précisions, contacter: UNCCD Secretariat; tel: +49-228-815-2800; fax: +49-228-815-2898; e-mail: secretariat@unccd.int; internet: http://www.unccd.int

HUITIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (CdP-8): La CdP-8 se tiendra en automne 2007 en Espagne. Pour plus de précisions, contacter: UNCCD Secretariat; tel: +49-228-815-2800; fax: +49-228-815-2898; e-mail: secretariat@unccd.int; internet: http://www.unccd.int